



RAPPORT 2019



NOUVELLE ÈRE POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN RD CONGO

**En finir avec les années
de la prédation...**



Accalmie précaire
après la tempête
des élections



Journaliste en Danger

Ce rapport est diffusé en langue française.

Il a été rendu public le 2 novembre 2019 à Kinshasa.

Journalistes en Danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication, à condition que crédit lui soit rendu.

Les faits relatés et les opinions exprimées dans le présent rapport sont de la seule et exclusive responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager nos partenaires.

Le caractère historique de la première transition politique pacifique que vient de connaître le peuple congolais depuis son accession à l'indépendance, dépendra largement de la politique qui sera menée en RD Congo afin de , notamment, protéger les journalistes, pivots incontournables de la démocratie et de la nouvelle ère que le nouveau président de la république, Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI, a appelée de tous ses vœux».

PREFACE

La liberté de la presse en RDC : tout reste à faire !

L'année qui se referme fut pleine de changements et de promesses. L'arrivée d'un nouveau président vient refermer dix-huit années de pouvoir au cours desquelles Joseph Kabila et son porte-voix Lambert Mende ont malmené les journalistes et les médias exerçant en République démocratique du Congo. La répression ne fut pas continue. Les médias, loin d'avoir disparu ont continué à se multiplier, notamment en ligne. Le ministre de la Communication s'est montré très accessible décrochant souvent son téléphone lorsqu'il était sollicité, mais aucune action d'envergure n'a été entreprise pour rendre plus sûr l'exercice du journalisme dans le pays. Durant cette période, près d'une dizaine de journalistes ont été assassinés dans la plus grande impunité.

A la fin de l'année 2018, le pouvoir sortant a laissé un paysage médiatique meurtri. RSF et JED y avait enregistré plus d'une centaine d'exactions contre la liberté de la presse, record d'Afrique subsaharienne pour la deuxième année consécutive. Aggressions de journalistes, interventions de l'agence nationale de renseignements pour fermer les médias critiques, arrestations arbitraires, procédures en flagrance pour faire taire des journalistes, emprisonnements et coupures internet pour empêcher les informations de circuler dès que le climat socio-politique se tendait, les autorités de l'époque ont utilisé toute la palette des régimes prédateurs de la liberté de la presse.

Le président Félix Tshisekedi récupère un pays qui occupe la 154^{ème} place sur 180 au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2019. La normalisation, la transition démocratique, la lutte contre la corruption et la confiance des investisseurs resteront des objectifs hors de portée tant que les journalistes et les médias ne pourront pas effectuer leur travail sans crainte de représailles. La désinformation, les rumeurs et les articles influencés ou achetés par de puissants intérêts financiers ou politiques continuent d'inonder le champ de l'information dans le monde. Et la RDC n'est pas épargnée.

L'émergence d'un journalisme de qualité et l'assainissement de la profession ne pourront avoir lieu que si celles et ceux qui cherchent à établir les faits sont protégés par le droit et par les dépositaires de l'autorité. La volonté exprimée par le nouveau président de la République dès son discours d'investiture de faire des médias "un véritable quatrième pouvoir" et sa présence à la journée mondiale de la liberté de la presse à Kinshasa le 3 mai dernier sont autant de signaux encourageants. Le ton a

changé, mais les actes se font attendre.

Au cours d'une mission conjointe au mois d'octobre, RSF et JED ont plaidé auprès des autorités pour le lancement de deux chantiers prioritaires qui, une fois réalisés, permettront à la RDC d'enregistrer des progrès rapides et durables. En matière de liberté de la presse, la révision de la loi de 1996 fixant les modalités d'exercice du journalisme est urgente et incontournable. Au moment de l'écriture de ces lignes, le directeur de publication des Nouvelles du soir est derrière les barreaux à Kinshasa alors qu'il n'est poursuivi que pour diffamation. Sans même juger du fond de l'affaire, les mesures privatives de liberté pour des délits de presse sont injustifiables et anachroniques. Elles offrent aux initiateurs des poursuites la possibilité de faire emprisonner des journalistes en attendant que les faits incriminés fassent l'objet d'un examen. Aujourd'hui la loi protège ceux qui cherchent à cacher la vérité et fait peser des très lourdes sanctions sur ceux qui cherchent à la révéler. En l'état actuel, un article qui relèverait de la "trahison" est même passible de la peine de mort!

Pour assurer une plus grande protection des journalistes au-delà de la loi, la mise en place d'un mécanisme impliquant les autorités au plus haut niveau contribuerait à faire baisser le nombre d'exactions reste à un niveau préoccupant même s'il a fléchi depuis le début de l'année. RSF et JED militent pour la nomination de points focaux dans les principaux ministères et institutions concernés (Communication et médias, Intérieur, Justice, Droits humains, présidence de la République) afin d'établir un canal de communication direct avec les autorités, assurer un suivi des exactions, mettre en place une réponse rapide et lutter contre l'impunité. Il n'est pas normal que les auteurs de violences contre les journalistes, comme ce fut le cas récemment pour un reporter de Top Congo FM en marge d'un rassemblement politique, ne fassent l'objet d'aucune enquête et d'aucune sanction.

Seule l'institutionnalisation des changements et la mise en place de mesures concrètes comme celles proposées par JED et RSF permettront d'ancrer les promesses dans la réalité. Sur le continent, des pays comme l'Ethiopie ou la Gambie ont déjà emprunté cette voie et fait des bonds de plusieurs dizaines de places au Classement mondial de la liberté de la presse. Cette ambition est à la portée de la RDC. L'année 2020 doit être celle de l'action.

Arnaud Froger
Responsable du Bureau Afrique de RSF

INTRODUCTION

Nouvelle ère, nouvelle lueur ?



Tshivis Tshivuadi
SG/JED

Le contexte politique et médiatique de la République Démocratique du Congo aura été marqué, au cours de l'année 2019, par la première passation pacifique de pouvoir entre un Président sortant, après 18 ans de pouvoir, et un nouveau Président de la République élu, à l'issue d'un processus électoral particulièrement tendu et mouvementé.

Par cet acte historique, la RDC s'est engagée dans une période de transition politique, censée tourner la page des sombres années d'un Régime marqué par des graves violations des droits et libertés fondamentales, dont la liberté de la presse.

Pendant les 18 ans de règne du Président Joseph Kabila, le nombre des journalistes attaqués et des médias réduits au silence était resté toujours élevé. La liberté d'expression en ligne n'était pas épargnée. La volonté d'étouffer les médias en ligne et de restreindre les espaces de liberté et d'expression était très manifeste en RDC, surtout pendant la période de tension électorale.

Depuis la prise de fonction du nouveau Président de la République, des signes de rupture avec l'ancien régime et d'ouverture démocratique sont de plus en plus perceptibles dans le pays. Il y a lieu de citer, à titre illustratif, le « comportement moins abusif » des forces de l'ordre et de sécurité; la libération des prisonniers politiques; la liberté de manifestation; la fermeture des centres de détention illégaux, etc.

L'investiture, le 24 janvier 2019, du nouveau Président a coïncidé avec le rétablissement du réseau internet après 21 jours de coupure ; la réouverture des médias proches de l'opposition qui étaient fermés au Katanga pendant plusieurs années par le gouvernement du Président Joseph Kabila, à savoir : Nyota TV, Mapendo TV, la Voix du Katanga et Jua, le rétablissement du signal de RFI qui était brouillé pendant plusieurs semaines, alors que la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC, média public) était désormais ouverte aux activités de l'opposition.

Au total donc, et après « la tempête » des élections générales de décembre 2018, marquées par des épisodes de violence et certaines contestations des résultats de ces élections, il s'observe de manière générale, si l'on s'en tient aux différentes statistiques, une légère accalmie dans le climat général de travail des journalistes.

Dans un rapport sur « la sécurité des jour-

nalistes et le problème de l'impunité pour des crimes commis contre des journalistes » réalisé, au mois de juin 2019, Journaliste en danger (JED) constate une détérioration précaire dans le climat général de travail des journalistes en RD Congo.

Ce Rapport analyse schématiquement la situation de la liberté de la presse au cours de la période allant de 2017 à 2019. En effet, les années 2017 et 2018 n'ont pas connu des progrès significatifs en matière de la sécurisation physique, judiciaire et juridique des journalistes dans l'exercice de leur profession. Le nombre de journalistes attaqués et des médias réduits au silence était resté toujours élevé. Ceci pouvant justifier la mauvaise réputation de la RD Congo au classement mondial de la liberté de la presse de RSF (154 /180).

Dix mois après l'accession au pouvoir du nouveau Président de la République, M. Félix Antoine Tshisekedi, en janvier 2019, et en dépit de son engagement à « promouvoir la presse pour en faire véritablement un quatrième pouvoir », aucune mesure concrète sur le plan juridique ou sécuritaire n'a été prise par le nouveau pouvoir pour renforcer la liberté de la presse et la protection des journalistes.

Depuis la publication, le 2 novembre 2018, de son Rapport annuel sur l'état de la liberté de la presse et d'expression en RDC, JED a déjà recensé plus de quatre-vingt cas d'attaques ou d'atteintes à la liberté de la presse, dont plus de la moitié des cas enregistrés après la prise de pouvoir par le nouveau Président.

Quatre ans après le dernier Examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies réuni en 2015, la RDC n'a toujours pas mis en application les recommandations relatives à la liberté de la presse qu'elle avait pourtant acceptées. Aucune "mesure appropriée" n'a été prise pour "protéger les journalistes" par exemple.

« Jusqu'aujourd'hui en fait, la RDC s'appuie encore sur un texte de loi adopté en 1996, sous la dictature du Maréchal Mobutu, texte prévoyant, en référence au Code pénal, des peines de prison et de fortes amendes pour la diffamation ou l'ou-

trage aux autorités. Ce texte de loi menace et limite ainsi la liberté d'expression et son corollaire la liberté de la presse, d'une part, et donne aux détenteurs des pouvoirs publics et privés, une marge de manœuvre suffisante pour attaquer les journalistes, d'autre part », peut-on lire dans ce Rapport de JED.

Pour l'année 2019, JED a enregistré au total, au moins 85 cas d'atteintes diverses à la **liberté de l'information et d'attaque contre les médias**, contre 121 cas en 2018. Soit 36 cas en moins, ce qui représente une diminution de 29,7 %

Les **85 cas** se répartissent de la manière suivante :

- **41 cas des censures.** Il s'agit notamment de la fermeture des médias, la confiscation des matériels des journalistes ou des médias, etc.
- **28 cas d'agressions physiques**, de maltraitance ou des menaces directes ou indirectes exercées sur les professionnels des médias dans l'exercice de leur profession ou à cause de celle-ci.
- **16 cas d'arrestation ou de détention des journalistes pendant des périodes plus ou moins longues.** Plusieurs journalistes ont été soit incarcérés (détenus pendant plus de 48 heures dans divers endroits), soit interpellés (détenus pendant moins de 48 heures dans divers endroits) dans les installations des divers services de l'Etat.

Dans ce lot, **65 cas soit 76 % cas d'atteintes à la liberté de la presse enregistrés sous le règne du Président Félix Antoine Tshisekedi.**

Comparativement à l'année 2018, le nombre de cas de censure imposée aux journalistes et médias a augmenté de 37 à 41 cas (soit une augmentation de 4 cas, soit 11 %).

La baisse a été constatée dans les arrestations des professionnels des médias passée de 54 à 16 cas en 2019, soit une diminution de 70 % ; mais aussi dans la rubrique concernant les agressions et menaces des journalistes qui ont été revues à la baisse de 30 cas contre 28 cas en 2018, soit une diminution de 7 %.

Il y a lieu de citer à titre indicatif quelques cas emblématiques ci-après :

○ La condamnation, en mars 2019, par le Tribunal de grande instance de Mbandaka à 6 mois de prison avec sursis de **Steve Mwanyo Iwewe**, journaliste à **Radio-Télévision Sarah (RTS)**, chaîne émettant à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, pour « outrage » au Gouverneur de province, M. Bobo Boloko, et ce, après avoir passé un mois en prison.

○ L'emprisonnement et la condamnation à deux ans de prison avec sursis de **Michel Tshiyoyo**, directeur de la *Radio Sozer FM*, une station communautaire émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central. Le journaliste était détenu, au mois d'août 2019, dans les installations du Tribunal de paix de Kananga sur ordre du gouverneur de province M. Martin Kabuya qui l'accusait « d'incitation à la haine et l'outrage à l'autorité provinciale ».

• **Le saccage de la Radio Télévision Fraternité (RTF)**, une station communautaire de l'Eglise Catholique émettant à Mbuji-Mayi dans la province du Kasai – Oriental. Cette station de radio a été attaquée, samedi 16 mars 2019, par un groupe de manifestants se réclamant de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), le parti du nouveau Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

• L'agression physique dont a été victime **Dominique Dinanga**, journaliste - reporter à la Radio « *Top Congo FM* » station émettant à Kinshasa. Le Journaliste a été l'objet d'une agression de la part des militants du parti politique dénommé : « Udps/Tshibala », formation politique de l'ancien Premier ministre Bruno TSHIBALA.

• L'emprisonnement à Kinshasa de **Achiko Ngaya**, Directeur de « *Les Nouvelles du Soir* », un journal paraissant à Kinshasa. Le journaliste est poursuivi pour « diffamation » à la suite d'une plainte déposée par Ecobank.

Ces différentes attaques dirigées contre les

journalistes et les médias ont été opérées par :

▪ **Les services de sécurité** (Police, Armée et les services des renseignements). Comparativement à l'année 2018, JED a observé en 2019 une sorte de « **réduction** » d'attaques contre les journalistes et les médias opérées par ces services. C'est qui explique la diminution du nombre (21 cas contre 53 en 2018) des cas d'immiscions des services de sécurité et des renseignements congolais dans le travail des journalistes, soit une diminution de 32 cas. Pour cette année 2019 ces différents services d'étaient attaqués aux journalistes et aux médias à l'ordre d'environ 25%.

▪ **Les autorités politiques et administratives congolaises** se sont aussi illustrées dans les atteintes à la liberté de la presse avec 22 cas contre 40 en 2018. En 2019 les interférences de ces autorités dans le travail des médias étaient d'environ 26%.

▪ Au cours de cette année 2019, JED a dénoncé une fermeture selective des médias par les services du fisc. **Au moins 22 médias ont été mis sous scellés** sous le motif officiel de non-paiement des taxes et impôts, notamment dans la province de l'Equateur (Nord-ouest de la RD Congo) et dans le grand Kasai (Centre de la RD Congo). C'est qui représente environ 26% de cas de censure imposée contre les médias.

Des journalistes qui couvraient les différentes manifestations organisées par les différentes formations politiques, toutes tendances confondues, ont été exposés à des risques allant **aux agressions physiques à l'interdiction à pouvoir réaliser leurs reportages**. Nombreux d'entre eux (9%) ont été violemment tabassés par les militants des partis politiques de l'opposition ou du pouvoir. Ainsi en 2019, JED a répertorié au moins 8 divers cas d'attaques visant les journalistes et les médias à Kinshasa et dans les provinces en plein exercice de leur profession.

▪ **Les attaques contre les journalistes et les médias n'ont pas cessé dans les zones « contrôlées » par les groupes armés**. En 2019, JED a également recensés 3 cas des violations

de la liberté de la presse ayant comme responsables les groupes armés.

▪ **9 cas des menaces directes et indirectes** ont été proférées par les inconnus aux journalistes.

CONCLUSION/ RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

La RDC est très bas (154^e sur 180 pays) dans le classement mondial de la liberté de la presse. Oui, son environnement légal et institutionnel est parmi les plus hostiles à l'exercice du métier de journaliste, et l'impunité des violeurs de la liberté de la presse profondément enraciné ; cependant l'espoir d'amélioration de la situation n'est pas à perdre. Nous avons déjà vu l'accalmie s'installer en l'absence de toute disposition concrète d'amélioration de la situation. C'est en réalité un problème de volonté politique et de changement de mentalité. Il faut à la base une prise de conscience générale de la vérité que la presse peut assumer la fonction d'un puissant moteur de la démocratie et du développement.

La perspective de changement nécessaire dispose de puissants atouts pour s'opérer, nous citerons notamment les principaux facteurs suivants:

- L'adhésion du pays aux conventions, résolutions et déclarations internationales établies sur la liberté de presse,

La proclamation du droit relatif à la liberté de la presse dans la constitution du pays,

- L'existence des activistes (organismes et citoyens nationaux et internationaux) déterminés à poursuivre la lutte pour la promotion et la protection de la liberté de la presse,

- L'arrivée au pouvoir suprême d'un chef de l'Etat engagé à promouvoir la presse de manière à en faire le véritable 4^e pouvoir du pays.

- Pour opérer une dynamique générale et collective de changement nécessaire à la promotion de la liberté de la presse en général, et de la sécurité de la presse en particu-

lier, nous formulons les recommandations ci-après :

A) AU GOUVERNEMENT

1. Opérer des changements radicaux qui s'imposent aussi bien sur le plan législatif que sur le plan des structures d'encadrement de la profession journalistique à travers les 5 chantiers suivants :

- Réformer le cadre légal répressif sans délai en consacrant la dépénalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir .

- Mettre fin aux arrestations de journalistes et aux suspensions arbitraires des médias en confiant à un organe de régulation indépendant l'exclusivité des prérogatives de sanctions et en sensibilisant les forces de sécurité et acteurs du monde judiciaire aux droits et devoirs des journalistes ;

- Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes doté des moyens et des relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre les professionnels du secteur ne restent pas impunies ;

- Mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes en relançant les enquêtes sur les journalistes assassinés au cours des deux dernières décennies.

2. Mettre en place un système de gouvernance qui inciterait les journalistes à agir plutôt en partenaires pour l'exécution des plans et projets de développement initiés dans le pays.

3. Transformer la radiotélévision nationale (RTNC), en un véritable média de service public ouvert à tous les courants d'opinion.

B) AU CSAC (AGENCE PUBLIQUE DE RÉGULATION DES MÉDIAS)

Agir en promoteur de la liberté de la presse plutôt qu'en gendarme face aux jour-

nalistes et leurs médias. A cet effet :

- Il jouera le rôle de coach des professionnels des médias d'une part, et de leur avocat auprès des autorités publiques, d'autre part

- Il privilégiera les activités d'information et de concertation des journalistes.

- Il passera par des concertations ou par des consultations des journalistes avant toute prise des décisions importantes concernant la presse.

C) AUX SERVICES DE SÉCURITÉ (POLICE, ARMÉE ET AGENCES DE RENSEIGNEMENT)

- Exercer les différentes missions imparties selon les règles de droit du pays. A cet effet, il faut :

- Avoir à l'esprit le fait que la RDC est un pays de droit ; aussi avec les hommes : il faut agir suivant les principes légaux en vigueur,

- Eviter, dans le traitement, de confondre les journalistes aux rebelles politiques et de pratiquer la barbarie,

- Eviter l'abus des pouvoirs : à chacun ses pouvoirs et ses limites.

D) AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME)

Poursuivre la lutte pour la promotion et pour la protection de la liberté de la presse, en :

- Identifiant les nouveaux défis et les nouvelles opportunités que le changement du contexte politique apporte,

- Tirant les leçons des expériences passées pour obtenir les meilleurs résultats des actions de plaidoyer à mener,

- Privilégiant le dialogue régulier avec les parties prenantes publiques ou privées,

- Développant les synergies avec les pairs.

E) AUX PROPRIÉTAIRES DE MÉDIAS ET JOURNALISTES

Pratiquer le journalisme avec plus de sens de responsabilité. Il convient, à cet effet, de :

- Respecter les règles d'éthique et de déontologie du métier,

- Rechercher le professionnalisme dans l'exercice du métier de journaliste,

- Respecter les droits de chacun des membres ou agents de l'entreprise de presse,

- Respecter le cadre légal en vigueur,

- Poursuivre les dynamiques collectives de plaidoyer en faveur des réformes du cadre légal et institutionnel souhaitées,

F) AU GRAND PUBLIC

Se mobiliser davantage pour la défense de la liberté de la presse, en :

- Prenant conscience que la liberté de la presse fait partie des droits fondamentaux garantis par la Constitution et qu'elle constitue un puissant moteur de la démocratie et du développement,

- Développant les réflexes de coopérer plus étroitement avec les journalistes (livraison des informations, assistance nécessaire en cas d'attaques...),

- Développant un esprit de discernement à l'égard de la presse,

- Développant un esprit critique à l'égard des informations véhiculées par la presse,

- Se mobilisant davantage pour les actions de lobbying initiées en vue de promouvoir la liberté de la presse.





TABLEAUX STATISTIQUES

La liberté de la presse 2019 en chiffres

Selon le classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF, la RDC est le pays de l'Afrique subsaharienne où on enregistre le plus grand nombre d'exactions contre les journalistes et les médias. Bien que JED a observé une tendance à la baisse des attaques en 2019, le nombre de cas enregistrés reste toujours élevé comme le démontre les statistiques ci-dessous :

TABLEAU 1 :

Nombre d'atteintes à la liberté de la presse en 2019

Avant et après la prise du pouvoir par le nouveau Président de la République

Types d'atteintes à la liberté de presse	Journalistes assassinés	Journalistes portés disparus	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport)	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures)	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures)	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	Journalistes menacés ou harcelés	Pressions administratives, judiciaires ou économique	Entraves à la libre circulation de l'information	Total
Nombre	0	0	0	6	10	18	10	0	41	85
Pourcentage	0%	0%	0 %	7,06 %	11,76 %	21,18%	11,76 %	0%	48, 24%	100 %

Commentaire tableau 1 :

Il se dégage dans ce tableau reprenant le nombre de cas enregistrés au cours de l'année 2019, le constat ci-après :

- **41 cas des censures** ont été documentés par JED en 2019. Il s'agit notamment de la fermeture des médias, la confiscation des matériels des journalistes ou des médias, etc.
- **28 cas d'agression physique, maltraitance ou des menaces directes ou indirectes** ont été exercées sur les professionnels des médias dans l'exercice de leur profession ou à cause de celle-ci.
- **16 cas d'arrestation** ou de détention des journalistes pendant des périodes plus ou moins longues. Plusieurs journalistes ont été soit incarcérés (détenus pendant plus de 48 heures dans divers endroits), soit interpellés (détenus pendant moins de 48 heures dans divers endroits) dans les installations des divers services de l'Etat.

TABLEAU 2 :

Nombre d'atteintes à la liberté de la presse en 2019

Période ayant suivie la prise de fonction du Président Félix Antoine Tshisekedi

Types d'atteintes la liberté de presse	Journalistes assassinés	Journalistes portés disparus	Journaliste en prison (Au moment de la publication (de ce rapport	Journalistes incarcérés (Détenus (plus de 48 heures	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 (heures	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	Journalistes menacés ou harcelés	Pressions administratives, judiciaires ou économique	Entraves à la libre circulation de l'information	Total
Nombre	0	0	0	4	7	15	9	0	30	65
Pourcentage	0 %	0 %	0 %	6,15 %	10,8 %	23,1 %	13,8 %	0 %	46,2 %	100 %

Commentaire tableau 2 :

L'alternance avec la passation pacifique du pouvoir qui a eu lieu le 24 janvier dernier, est considérée par beaucoup comme une première pierre de l'édifice de l'Etat de droit. Les journalistes ont été aussi appelés, le 3 mai dernier, par le nouveau Président de la République à contribuer à l'edification de cet Etat de droit : « La presse est un des moteurs essentiels de la démocratie et de l'Etat de droit. La presse, qu'on le veuille ou pas, est un instrument essentiel de l'Etat de droit qu'il faut encadrer. Le pouvoir public doit être aux côtés de la presse pour bâtir un Etat de droit », a déclaré Félix Tshisekedi. Fort malheureusement, après la prise de fonction par le Président Tshisekedi la presse et les journalistes n'ont pas été « encadrés » par le pouvoir public. 76 % de cas d'atteinte à la liberté de la presse ont été documentés par JED après la prise du pouvoir du nouveau Président de la République. Tel qu'en témoigne, dans le tableau ci-dessous.

Au cours de la période qui a suivi l'investiture du Président Félix Tshisekedi :

- **30 cas d'entraves à la libre circulation** nationale ou internationale de l'information (Censures) ont été recensés par JED ;
- **24 journalistes ont été victimes d'agressions** physiques et diverses menaces ;
- **11 journalistes ont été privés de leur liberté** pendant des périodes plus ou moins longues à cause de leur travail.

TABLEAU 3 :

Evolution comparative des atteintes à la liberté de la presse entre 2018 et 2019

Types d'atteintes à la liberté de presse	Journalistes assassinés	Journalistes portés disparus	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport)	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures)	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures)	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	Journalistes menacés ou harcelés	Pressions administratives, judiciaires ou économique	Entraves à la libre circulation de l'information	Total
2018	0	0	0	16	38	19	11	16	21	121
2019	0	0	1	5	10	18	10	0	41	85
Evolution	0	0	0	- 11	- 28	- 1	- 1	- 16	+ 20	- 36
%										29,70 %

Commentaire tableau 3 :

Après l'organisation des élections de décembre dernier et l'installation des nouvelles institutions dans le pays, l'on a observé une légère accalmie dans le secteur de la liberté de presse en RDC, 85 cas d'atteintes à la liberté de l'information en 2019 contre 121 cas en 2018, soit une diminution de 36 cas, soit 29,7 %. Paradoxe : Cette légère détente ne repose pas sur un fondement politique ou juridique solide car aucune mesure concrète n'a été prise pour consolider la sécurité des journalistes.

C'est qui a été à la base de plusieurs violations de la liberté de la presse à Kinshasa et dans les provinces.

Comparativement à l'année 2018, le nombre de censure imposée aux journalistes et médias a augmenté de 37 à 41 cas (soit une augmentation de 4 cas, soit 11 %. La baisse a été constatée sensiblement dans les arrestations des professionnels des médias passée de 54 à 16 cas en 2019, soit une diminution de 70 %; mais aussi dans la rubrique concernant les agressions et menaces des journalistes qui ont été revues à la baisse de 30 cas contre 28 en 2019, soit une diminution de 7%.

	Arrestations et détentions				Menaces et Agressions			Censure		
Types d'atteintes à la liberté de presse	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport)	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures)	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures)	Total	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	Journalistes menacés ou harcelés	Total	Pressions administratives, judiciaires ou économique	Entraves à la libre circulation de l'information	Total
2018	1	15	38	54	19	11	30	16	21	37
2019	0	6	10	16	18	10	28	0	41	41
Ecart				-38			-2			-4
Pourcentage				70,4 %			6,7%			-10,8 %

TABLEAU 4 :

Classement de la situation de la liberté de la presse par province

°N	Provinces	Typologie des atteintes à la liberté de la presse									Total
		Journalistes assassinés	Journalistes portés disparus	Journaliste en prison	Journalistes incarcérés	Journalistes interpellés	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	Journalistes menacés ou harcelés	Pressions administratives, judiciaires ou économique	Entraves à la libre circulation de l'information	
1	Kinshasa	0	0	0	3	6	6	3	0	7	25
2	Nord-Kivu	0	0	0	0	2	3	2	0	1	8
3	Kasaï Central	0	0	0	1	0	0	0	0	17	18
4	Sud-Kivu	0	0	0	0	0	2	1	0	2	5
5	Tshopo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
6	Haut-Katanga	0	0	0	0	1	0	0	0	3	4
7	Kasaï Oriental	0	0	0	0	0	1	0	0	8	9
8	Kwilu	0	0	0	1	1	0	1	0	2	5
9	Ituri	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3
10	Kongo Central	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
11	Equateur	0	0	0	1	0	1	3	0	1	6
Totaux des atteintes à la liberté de la presse		0	0	0	6	10	18	10	0	41	85

Commentaire tableau 4 :

Années après années, la ville province de Kinshasa reste en tête du classement concernant les violations de la liberté de la presse avec 25 cas enregistrés en 2019. Comparativement aux années précédentes, la province du Nord-Kivu, en proie à l'insécurité, a enregistré, cette année 2019, une diminution des cas d'attaques contre les journalistes et les médias, soit 8 cas contre 20 recensés en 2018. Les provinces du Kasaï Central et du Kasaï Oriental ont enregistré en 2019 une augmentation sensible des violations de la liberté de la presse avec 18 et 9 cas respectivement.

Sur les 84 cas répertoriés et documentés par JED, la province du Sud-Kivu compte 5 cas, la province de la Tshopo 1 cas, le Kongo Central 1 cas, l'Ituri 3 cas, le Haut – Katanga 4 cas, le Kwilu 5 cas et l'Equateur 6 cas d'atteintes à la liberté de la presse.

TABLEAU 5 :

Les principaux responsables des atteintes de la presse en 2019

Types d'atteintes à la liberté de presse	Services de sécurité (Police, Armée, ANR, etc)	Autorités politiques et administratives	Militants des partis politiques	Inconnus	Groupes armés (Milices et autres armés, non autrement identifiés)	Service du fisc	Total
Nombre	21	22	8	9	3	22	85
Pourcentage	24,7 %	25,9 %	9,4 %	10,6 %	3,5 %	25,9 %	100 %

Commentaire tableau 5 :

En 2019, JED a remarqué une sorte de « ralentissement » d'attaques contre les journalistes et les médias, imputable aux services de sécurité (Police, Armée et les services des renseignements). C'est qui explique la diminution du nombre (21 cas contre 53 en 2018) des cas d'immiscions des services de sécurité et des renseignements congolais dans le travail des journalistes, soit une diminution de 32 cas. Pour cette année 2019, ces différents services s'étaient illustrés dans le travail des médias à 24,7 %.

Les autorités politiques et administratives congolaises se sont illustrées dans les attaques contre la presse avec 22 cas contre 40 en 2018. En 2019, les interférences de ces autorités dans le travail des journalistes étaient de 25,9 %.

Au cours de cette année 2019, JED a observé une sélection sélective de fermeture des médias par les services du fisc. 22 médias ont été mis sous scellés pour non-paiement des taxes et impôts, notamment dans la province de l'Equateur (Nord-ouest de la RD Congo) et dans le grand Kasai (Centre de la RD Congo).

Au lendemain des élections de décembre dernier, les journalistes qui couvraient les différentes manifestations organisées par les différentes formations politiques, toutes tendances confondues, ont été exposés à des risques allant d'agression physique à l'interdiction à pouvoir réaliser leurs reportages. Nombreux d'entre eux ont été violemment tabassés par les militants des partis politiques de l'opposition et du pouvoir. Ainsi en 2019, JED a répertorié au moins 8 divers cas d'attaques visant les journalistes et les médias à Kinshasa et dans les provinces en plein exercice de leur profession.

9 cas des menaces directes et indirectes ont été proférées par des inconnus aux journalistes. Les attaques contre les journalistes et les médias n'ont pas cessé dans les zones « contrôlées » par les groupes armés. En 2019, JED a également recensés 3 cas d'attaque imputables aux groupes armés.

TABLEAU 6 :

Des attaques dirigées contre les journalistes femmes

Types d'atteintes la liberté de presse	Journalistes assassinés	Journalistes portés disparus	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	Journalistes menacés ou harcelés	Pressions administratives, judiciaires ou économique	Entraves à la libre circulation de l'information	Total
Nombre	0	0	0	0	1	2	1	0	0	4
Pourcentage	0%	0%	0%	0%	25%	50%	25%	0%	0%	100%

Commentaire tableau 6 :

Les arrestations, les menaces et les agressions ont représenté certaines formes de violence auxquelles ont été confrontées les femmes journalistes en 2019.

TABLEAU 7 :

Attaques contre les journalistes selon les types des médias en 2019

Types des médias	Télévisions	Radios	Médias en ligne & réseaux sociaux	Presse écrite & Agences de presse	Total
Nombre	34	40	5	6	85
Pourcentage	40 %	47,1 %	5,9 %	7,1 %	100%

Commentaire tableau 7 :

En 2019, ce sont les journalistes travaillant à la Radio qui ont été plus attaqués (47,1 %) suivi de ceux de la Télévision avec 40 %. Les attaques dirigées contre les journalistes de la presse écrite étaient de 7,1 % et 5,9 % pour les journalistes travaillant dans les médias en ligne.

3 Journalistes incarcérés

PETER TIANI, directeur d'un magazine d'information dénommé « **Vrai Journal** », a été libéré de la prison centrale de Makala, le samedi 15 décembre 201. Il y était placé en détention pour « diffamation, calomnie et imputations dommageables » à l'encontre de la famille du Premier ministre Bruno Tshibala.

Le journaliste a été arrêté, mercredi 7 novembre 2018, par un groupe de quatre agents de service de sécurité dans les locaux de sa rédaction et conduit successivement dans les installations du Commissariat de la police du district de la Funa où il a été gardé pendant quelques heures avant d'être transféré, sans aucune audition vers 21 heures, au parquet général de Kinshasa/Gombe où il a été placé en détention. Il a été transféré le 10 octobre 2018 à la prison centrale de Makala où il a été détenu avant sa libération après paiement d'une caution.

Peter Tiani a été poursuivi pour avoir relayé un article tiré du média en ligne « *scooprdc.net* » faisant état de la disparition d'une importante somme d'argent à la résidence du Premier ministre Tshibala. Dans cet élément audiovisuel, le journaliste soutenaient que le premier ministre a fait appel à un féticheur qui

ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

KINSHASA

aurait reconnu coupable un des fils du Premier ministre.

Concluant son commentaire, le journaliste s'est posé la question de savoir s'il était normal qu'un premier ministre en fonction puisse garder une somme colossale de 100.000 à 400.000 Dollars dans sa maison en lieu et place d'une banque.

Interrogé par JED, l'avocat du journaliste Maître Hervé Diakiese a dénoncé la procédure de détention du journaliste : « Le Mandat d'arrêt a été exécuté au-delà des heures de fonctionnement de l'administration judiciaire. La procédure en matière d'arrestation n'a pas été respectée. Peter Tiani a été arrêté hier (ndlr : mercredi 7 novembre vers 18 heures) et le jeudi 08 novembre 2018 aux heures du soir le journaliste a été auditionné mais le magistrat ne m'a pas permis de prendre connaissance de la plainte dirigée contre mon client. Apparemment le magistrat a mis le journaliste sous mandat d'arrêt provisoire après un interrogatoire musclé, ce qui n'est pas normal. Il s'agit donc d'une stratégie pour priver le journaliste de sa liberté ».

THARCISSE ZONGIA, journaliste et directeur du journal satirique « *Le Grognon* », paraissant à Kinshasa, a été libéré, le 10 janvier 2019, à la suite d'une mesure de grâce présidentielle. Le journaliste venait de passer 125 jours de détention au Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa (CPRK), communément appelé « Prison centrale de Makala ».

Il a été détenu dans cette prison depuis le 6 septembre 2018, sur base d'un jugement truffé d'irrégularités à la suite d'une plainte de monsieur Barthélémy Okito, Secrétaire Général aux Sports, suite à un article publié dans son journal, il y a de cela plus de trois ans.

ACHIKO NGAYA, directeur de « **Les Nouvelles du soir** », un journal paraissant à Kinshasa, a été interpellé, le lundi 21 octobre 2019 vers 7 heures du matin, à son domicile par un groupe d'agents de la police judiciaire, porteurs d'une réquisition émise par un Procureur.

Le journaliste a été conduit tour à tour au sous-commissariat de la police du quartier Bongolo et au Commissariat de la police de Kalamu avant d'être transféré dans les installations de la police judiciaire, communément appelées « Casier judiciaire » où il a passé la nuit.

Interrogé par JED, Me Bazin Mpembe Ndjale, avocat du journaliste a déclaré que son client

a été conduit, le mardi 22 octobre 2019, dans le cachot du parquet général de Kinshasa / Gombe où il a été placé en garde à vue. Peu avant, Achiko Ngaya a été auditionné autour d'un article intitulé : « Ecobank sur les traces de la Biac ». Dans cet article signé par un de ses journalistes, le journal « Les Nouvelles du soir » a dénoncé les plaintes et les lamentations des clients de cette banque en rapport avec ses services.

« Hier, mardi 22 octobre, mon client Achiko Ngaya a été également confronté au Conseiller juridique de l'Ecobank. Nous nous sommes séparés presque en queue de poisson. C'est aujourd'hui (ndlr : mercredi 23 octobre) que je veux introduire au parquet une demande de la mise en liberté provisoire du journaliste », a ajouté Me Bazin Mpembe.

Le journaliste Achiko Ngaya a été transféré, le mercredi 23 octobre 2019 dans la soirée à la prison centrale de Makala où il est encore détenu. Il a été libéré le samedi 26 octobre 2019.

6 Journalistes interpellés

JUNIOR KANNAH et MARCO LONGARI, respectivement cameraman et responsable du desk photo de l'AFP, ont été interpellés, le mardi 25 décembre 2018, par un groupe de policiers commis à la garde de la résidence du candidat président de la République Emmanuel Shadary. Brutalisés et conduits au commissariat provincial de la police/Kinshasa, les deux journalistes ont été auditionnés, pendant plus de cinq heures, autour d'un reportage qu'ils ont pu réaliser à quelques encablures de la résidence de Monsieur Shadary.

Junior Kannah et Marco Longari venaient de couvrir une conférence de presse qu'a animée le pasteur Théodore Ngoyi, opposant et également candidat à l'élection présidentielle. En marge de cette activité, les journalistes ont photographié un « sapeur » qui passait non loin du domicile d'Emmanuel Shadary. Ce qui a poussé ces agents de l'ordre de s'en prendre aux journalistes, accusés « d'espionnage » et d'avoir réalisé leur reportage dans « une zone sensible ».

Les deux journalistes ont été remis en liberté à la suite de l'intervention des responsables de l'AFP.

JUPESS TEMBWE et FISTON NDANGA, respectivement journaliste et cameraman de « *Tokundola* », magazine d'informations générales diffusées dans plusieurs chaînes de télévisions émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, ont été interpellés, le vendredi 8 mars 2019, dans les installations du parquet général de Kinshasa/Matete où ils étaient partis réaliser leur reportage.

Les deux professionnels des médias ont accompagné l'avocat de M. Flavien Rusaki,

directeur de ce magazine télévisé, venu répondre à l'invitation adressée à son client à la suite d'une information qu'il avait diffusée sur un conflit foncier. Exigeant la comparution personnelle de Flavien Rusaki, le procureur a ordonné l'arrestation de Jupees Ntembwe et Fiston Ndanga. Ils ont été libérés le même jour dans la soirée.

PLUSIEURS JOURNALISTES de Télé 50, une station privée proche de l'ancien régime de l'ancien Président Joseph Kabila, ont été interpellés le 10 avril 2019 à Kinshasa, capitale de la RD Congo, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise.

Les journalistes de Télé 50 réclamaient depuis plusieurs semaines le paiement de leurs arriérés des salaires et la démission du Directeur général de la chaîne de M. Jean-Marie Kasamba, pour mauvaise gestion. Pendant qu'ils attendaient l'arrivée de ce dernier non loin des installations de ce média, un groupe d'éléments de la police nationale congolaise ont surgi dans le but de disperser les journalistes.

La journaliste Caddie Kalab qui tardait de partir a été violemment agressée. Avant d'être embarquée de forces dans le véhicule de la police et conduite au commissariat provincial de la police où elle a été gardée pendant quelques heures avant d'être relâchée.

Dans la foulée, un groupe d'éléments de la police ont lancé des gaz lacrymogènes en direction d'un groupe de journalistes amassés devant les installations de Télé 50. Face à cette attaque et en guise de la solidarité envers leur camarade Caddie Kalab, un certain nombre de journalistes se sont fait « prisonniers » en embarquant dans une jeep de la police. Ils ont été conduits dans les installations du parquet général de Kinshasa/Gombe avant d'être relâchés quelque heures après.

SIMON BOFUNGA, directeur de *Congo Nouveau*, journal paraissant à Kinshasa, qui a été interpellé, le mercredi 21 août 2019 au parquet près la Cour d'Appel de Kinshasa/

Gombe. Le journaliste s’y était rendu après avoir reçu un mandat de comparution. Détenu pendant environ 7 heures de temps, le journaliste a été remis en liberté sans être auditionné et sans savoir le motif réel de cette interpellation. Il lui a été demandé de se présenter au parquet le mardi 27 août. Se présentant, le journaliste n’a pas été reçu par le magistrat instructeur de son dossier. Depuis, cette affaire a été classée sans suite.

6 Journalistes agressés

STANIS TSHIAMALA BUJAKERA, journaliste-reporter à *Actualité.CD*, un média en ligne qui publie à partir de Kinshasa, capitale de la RD Congo, a été brutalisé et molesté, le lundi 21 janvier 2019, par un groupe d’éléments de la police nationale congolaise au siège du Mouvement de Libération du Congo (MLC, parti d’opposition). Le journaliste s’y était rendu pour couvrir un meeting que devrait tenir M. Martin Fayulu, opposant et candidat malheureux à l’élection présidentielle du 30 décembre 2018, pour revendiquer sa victoire.

Les militants de la Coalition électorale « Lamuka » qui a soutenu la candidature de M. Fayulu ont été dispersés à l’aide des gaz lacrymogènes par les forces de l’ordre et la manifestation interdite par l’autorité urbaine. Pendant qu’il réalisait son reportage, Stanis Bujakera a été pris à partie par des éléments de la police. Il a été projeté par terre et molesté. Il s’en était sorti avec une blessure à la main droite et son outil de travail (téléphone intelligent) endommagé.

Quelques heures après cette agression, le commissaire provincial de la police / Kinshasa, Sylvano Kasongo, a déclaré dans les médias nationaux et internationaux avoir mis aux arrêts l’élément de la police qui a agressé le journaliste.

ISRAEL MUTOMBO, journaliste à *Afrika Tv*, chaîne émettant à Kinshasa, a été attaqué et violemment agressé, le samedi 2 février 2019 sur le terrain Ste Thérèse, dans la commune de N’Djili, par des militants de « LAMUKA », plate-forme électorale qui a soutenu M. Fayulu à l’élection présidentielle de décembre dernier.

Dans un communiqué rendu public le même jour dans la soirée, le responsable de la police nationale congolaise ville de Kinshasa, a dénoncé cette agression en ces termes : « Un journaliste de la chaîne *AfrikaTV* répondant au nom d’Israël Mutombo a été agressé et blessé. Son véhicule, une Toyota vitz de couleur maronne communément appelé ketch immatriculé 0426AR01 a été caillassé par les partisans de Lamuka », souligne Sylvano Kasongo commissaire provincial de la police et commandant ville.

Ces affirmations de la police ont été confirmées à JED par le journaliste, victime de cet acte d’agression.

A l’en croire, les partisans de M. Fayulu ont mal digéré sa présence à ce meeting. Israël Mutombo a été qualifié de « traître, de collabo » et de travailler pour le compte de M. Felix Antoine Tshisekedi, élu Président de la République. Il a eu la vie sauve grâce à l’intervention de ses confrères journalistes.

Couvrant le même meeting, **DIEUMERCI MANKESELA**, cameraman du magazine intitulé « *Tokomi wapi* » (Traduction : Où en sommes – nous arrivé ?), diffusé dans plusieurs chaînes de télévision émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, a, lui aussi, été molesté par les militants de la coalition « LAMUKA ». Copieusement tabassé et humilié, Mankesela était « indésirable » à ce meeting pour la simple raison que le promoteur de ce magazine, Eliezer Tambwe, élu député national, était dans l’équipe de campagne électorale de M. Tshisekedi.

FLAVIEN RUSAKI, journaliste et promoteur de « *Tokundola* », magazine

d'informations générales diffusées dans plusieurs chaînes de télévisions émettant à Kinshasa, a été agressé, le mercredi 20 mars 2019, par les militants de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social, parti au pouvoir) à Kinshasa au siège de ce parti dans la commune de Limete. Le journaliste accompagnait l'opposant Franck Diongo qui venait de quitter la prison, au siège de l'UDPS pour témoigner son soutien au Président de la République Félix Antoine Tshisekedi qui venait de le faire libérer. Tabassé et humilié, Flavien Rusaki a été accusé d'être proche de l'opposant et candidat malheureux à la présidentielle 2018, M. Martin Fayulu.

TYTY TSHILAMBU, journaliste à la **RTVS1** a été copieusement tabassé, le 30 juin 2019, par un groupe d'éléments de la police lors de son reportage. Le journaliste couvrait une manifestation de l'opposition interdite par le Gouverneur de la ville de Kinshasa et réprimée par les forces de l'ordre. La coalition « Lumuka » a tenté d'organiser une marche pacifique pour notamment réclamer « la vérité des urnes ». Cette manifestation de l'opposition était interdite, la veille, par l'autorité urbaine au motif que le 30 juin était un jour commémoratif de l'indépendance de RD Congo.

DOMINIQUE DINANGA, journaliste-reporter à la Radio « **Top Congo FM** » station émettant à Kinshasa, a été l'objet d'une agression, le samedi 05 octobre 2019, par des militants du parti politique dénommé : « UdpS/Tshibala », formation politique de l'ancien premier ministre Bruno TSHIBALA.

Le journaliste avait été invité par un responsable de ce parti pour couvrir la manifestation de remise d'un prix à Monsieur Bruno Tshibala. Malgré l'indisponibilité du journaliste, son interlocuteur aurait insisté pour lui demander de venir personnellement couvrir cette manifestation.

« Aussitôt arrivé sur les lieux de la manifestation, Dominique Dinanga s'est vu refuser l'entrée par les gardes commis à la sécurité. Il s'est alors présenté comme journaliste en exhibant sa carte de service. Et à sa grande surprise lorsque les militants

ont entendu qu'il est de la Radio Top Congo, ils se sont rués sur le journaliste », a déclaré à JED un journaliste de cette radio.

Après avoir reçu des coups des poings et des bâtons, le journaliste a été admis aux urgences dans un centre hospitalier où il a reçu la visite de Monsieur Tshibala qui a condamné cette agression.

3 Journalistes menacés

LADY KAMANGA, travaillant à Journaliste en danger (JED), a reçu, les 2 et 3 mars 2019, deux appels téléphoniques masqués émis par une personne inconnue qui lui a proférée des menaces.

Le samedi 2 mars vers 21 heures, un homme qui a catégoriquement refusé de déclinier son identité a, au bout du fil, proféré des menaces à Lady Kamanga en ces termes avant de raccrocher : « Lady Kamanga, tu travailles avec Tshivis Tshivouadi depuis plusieurs années. Peux-tu me donner le contact de Tshivis qui ne cesse de nous pourrir la vie avec ses communiqués. Tu es sa complice. Passe-moi son numéro SVP (...) ».

Malgré son refus à livrer l'identité de M. Tshivis, Lady Kamanga a, de nouveau, été contactée par la même personne, le lendemain vers la même heure. Vociférant, son interlocuteur a précisé qu'il connaissait bien son domicile : « Madame tu refuses de me donner le contact de ton chef. Je l'aurai des toutes les façons. Je connais bien là où tu habites.

Des militaires commis à la garde des installations de Digital Congo, un média proche de l'ancien président de la République, Joseph Kabila, ont ouvert le feu, mercredi 20 mars 2019, sur un groupe de journalistes de ce média qui manifestaient devant le bâtiment, risquant de blesser grièvement certains d'entre eux.

Joint au téléphone par JED, un agent gréviste déclare : « Nous avons entamé un mouvement de grève suite à plusieurs promesses non tenues. Il s'agit de la mauvaise foi de notre employeur. Les journalistes de Digital Congo, chaîne appartenant à un membre de l'ancienne famille présidentielle manifestent depuis plusieurs jours pour faire valoir leur droit. Le mercredi vers 13 heures, un groupe de journalistes ont essuyé des coups de feu de la part de la Garde Républicaine commise à la sécurité de cette station de Radiotélévision. Heureusement, il n'y a eu aucun blessé majeur ».

Les installations de la RADIOTÉLÉVISION PAR SATELLITE (RTV1), chaîne privée émettant à Kinshasa et propriété de M. Adolphe Muzito, un des leaders de « Lamuka », plate-forme qui regroupe des opposants au régime du Président Félix Tshisekedi, ont été pris d'assaut, le dimanche 9 juin 2019 vers 14 heures, par un groupe d'environ dix personnes armées et en tenue civile, venues vraisemblablement pour procéder l'arrestation de **Bijou Ndoji**, présentateur-principal d'une émission intitulée « Spéciale Lamuka », consacrée à l'analyse de l'actualité socio-politique du pays.

Habillés en costumes noirs, ces hommes armés ont pu accéder par la force des installations de ce média après avoir menacé et violemment bousculé le gardien commis à la sécurité de ce média. Se dirigeant dans le studio, ils ont demandé avec insistance à un technicien qu'ils ont trouvé sur les lieux de leur indiquer l'endroit où se trouverait le journaliste Bijou Ndoji, absent de sa rédaction le dimanche. « Nous sommes venus ici pour rencontrer votre ami Bijou Ndoji et son invité de Lamuka pour un droit de réponse. Ils s'étaient permis à vilipender Franck Diongo (ancien cadre de Lumuka, aujourd'hui allié au Président Félix Tshisekedi, ndr) », ont-ils dit au technicien à qui ils ont promis de repasser le lundi 10 juin 2019 pour rencontrer le journaliste.

Au cours de l'émission « **Spécial Lamuka** », diffusée le samedi 8 juin 2019 et présentée par le journaliste Bob Ambongo, M. Nico Mayengele, ancien Secrétaire général du parti de M. Franck Diongo, aujourd'hui communi-

cateur de la coalition « Lamuka » aurait tenu des propos discourtois à l'encontre de M. Franck Diongo en l'accusant, notamment, de se rallier à « **un Président qui n'a pas étudié** ».

7 Entraves à la libre circulation de l'info

⇒ Trois jours après la tenue des élections présidentielle et législatives, le gouvernement congolais a ordonné, sans préavis et sans aucune démarche administrative, la coupure du signal d'émission de **Canal Congo Télévision (CCTV)**, chaîne privée appartenant à l'opposant Jean-Pierre Bemba.

⇒ Le 31 décembre 2018, le gouvernement de la RDC a ordonné la suspension **de la connexion Internet et le service de SMS**. Cette fâcheuse mesure a été prise sous prétexte de « préserver l'ordre public » en marge des élections du 30 décembre dernier.

⇒ D'une mesure à une autre, le Ministre de la Communication et Médias, Lambert Mende, a mis fin le 31 décembre à l'accréditation de Florence Morice, Correspondante de RFI en RDC. Le Ministre Mende a motivé sa décision par le fait que RFI a « violé de manière récurrente les dispositions de la loi organique de la CENI reconnaissant au seul Président de la centrale électorale le privilège d'annoncer les résultats provisoires des élections en RDC et le code de bonne conduite des journalistes internationaux en période électorale ».

⇒ Un jour après, soit le 1^{er} janvier 2019, le gouvernement congolais a procédé à la **coupure du signal de Radio France Internationale**.

Le signal de la Radiotélévision par Satellite (RTV1), chaîne privée émettant à Kinshasa et propriété de M. Adolphe Muzito, un des leaders de « Lamuka », plate-forme qui regroupe des opposants au régime du Président Félix Tshisekedi, a été coupé brusquement, le samedi 29 juin 2019 vers 12 heures. Cette coupure était intervenue au moment où ce média diffusait une émission intitulée « Spécial Lumuka ».

Le signal d'émission de ce média a été rétabli, le jeudi 1^{er} août 2019 vers 14 heures. Aucune déclaration des officiels congolais n'a accompagné cette reprise, ni justifiée les raisons de la fermeture de cette chaîne.

Au cours de cette émission, les invités appelaient la population à participer à une marche pacifique, le 30 juin 2019, pour notamment réclamer « la vérité des urnes ». Cette manifestation de l'opposition était interdite, la veille, par l'autorité urbaine au motif que le 30 juin était un jour commémoratif de l'indépendance de RD Congo.

Contacté par JED, Bijou Ndjodji, directeur des informations à la RTVS 1 et présentateur de l'émission « Spécial Lumuka », a déclaré avoir eu des contacts téléphoniques avec les responsables de Téléconsult et de la Renatelstat (Réseau National de Télécommunication par Satellite). « Après appels, le responsable de Renatelsat a fini par nous dire qu'il aurait reçu l'ordre de la Présidence de la République », a précisé M. Bijou Ndjodji.

⇒ **L'émission intitulée « Le Débat »**, diffusée sur les ondes de la **Radio Top Congo FM**, a été interdite, le mardi 23 juillet 2018, par le Ministre provincial de l'Intérieur, Doly Makambo, d'accorder la parole aux Bourgmestres des différentes communes de la ville de Kinshasa

sans votre autorisation préalable.

Le Ministre provincial de l'Intérieur a convoqué dans son cabinet de travail, les présentateurs de cette émission à qui il a intimé l'ordre de ne plus organiser les émissions avec les bourgmestres de Kinshasa sans son aval.

« Vous n'avez pas le droit d'organiser ce genre d'émission sans mon aval. Les Bourgmestres n'ont reçu de moi, leur autorité de tutelle, aucune autorisation de participer à votre émission », a dit M. Doly Makambo.

Les animateurs de cette émission interactive à forte audience devraient en principe réaliser, ce même mardi, le tournage de l'émission « Le débat » à la maison communale de N'Djili avec le Bourgmestre de cette commune ainsi que ses administrés. Plusieurs Bourgmestres des différentes communes de Kinshasa étaient déjà intervenus en direct dans cette émission interactive qui promeut la redevabilité des autorités publiques.

Contacté par JED, M. Thierry Kambundi, présentateur de l'émission « Le Débat » a confirmé le fait : « Le Ministre provincial de l'Intérieur nous a reçu dans son bureau. Il nous a interdit à pouvoir réaliser cette émission sous ce format (Tribune populaire, ndlr) avec les Bourgmestres sans son consentement. Etant sous sa tutelle, ces Bourgmestres ne peuvent s'exprimer dans cette émission. Séance tenante, il a appelé au téléphone certains Bourgmestres qui étaient prêts à nous recevoir dans leurs communes respectives en leur instruisant de manière catégorique de ne pas participer à cette émission. Il leur a promis de prendre une décision écrite les contraignant de ne pas intervenir à une émission sans sa permission.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX

XXXXXXX

FOCUS



Les combats de JED pour la Liberté...

« Liberté de la presse, liberté de l'information et journalisme professionnel »

JED (Journaliste En Danger) – République Démocratique du Congo

Existe depuis 1998



- Organisation non gouvernementale de défense et de promotion de la liberté de la presse
- Membre de International Freedom of Expression Exchange (IFEX, Toronto)
- Membre du Réseau international de Reporters sans frontières (RSF Network, Paris)
- Membre du Réseau des Organisations africaines de défense de la liberté d'expression (AFEX)

Notre Vision

Sans fausse modestie, ces actions de sensibilisation et de dénonciation ont permis de sauver bien des journalistes qui étaient réellement en danger.

20 ans de travail de monitoring et de dénonciation des atteintes à la liberté de la presse.

❖ **Alertes agiles** sur des cas d'arrestations, d'emprisonnements, d'agressions ou de menaces contre les journalistes.

Outils : communiqués et lettres de protestation aux auteurs ou responsables de ces atteintes.

❖ **surveillance quotidienne** de la liberté de la presse conformément aux engagements internationaux de la RDC en la matière et à ses propres textes de loi pour faire en sorte qu'aucun cas d'atteinte au travail des journalistes et médias ne passe inaperçu.

❖ **Offre gratuite de défense judiciaire** : mise à disposition gracieuse des avocats pour les journalistes poursuivis devant les Cours et Tribunaux.

❖ **Organisation des séminaires** de sensibilisation, des ateliers de formation et d'information, des plaidoyers et même des campagnes de mobilisation.

FOCUS

Actions phares

❖ Le 30 octobre 2014 à Kinshasa, à l'occasion de la première édition de la « Journée internationale contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes », en marge de la commémoration du premier anniversaire de l'assassinat, le 2 novembre 2014 au Mali, des journalistes de Rfi, Ghislaine Dupont et Claude Verlon.

I. *Conférence-Atelier de lancement de la campagne pour la dépénalisation des délits de presse en République Démocratique du Congo*

II. *Désignation solennelle du Ministre honoraire de l'information Didier MUMENGI comme « Ambassadeur de la Presse pour la dépénalisation des délits de presse ».*

❖ Le 30 octobre 2015, lancement de la campagne affiche-prospectus et spot dénommé « Rien ne va ». Ci-dessous l'affiche.

❖ Du 3 au 5 mai 2016, organisation, en marge de la célébration de la journée mondiale



de la liberté de la presse, d'un colloque national sur le thème principal : « La liberté de l'information et la responsabilité du journaliste en période de crise ».

Au terme dudit Colloque, une « **Charte de responsabilité du journaliste en période de crise** » (présentée par JED) avait été adoptée et signée par plusieurs journalistes et responsables d'organisations professionnelles des médias congolais.

❖ Du 27 au 28 juin 2016, JED (Journaliste en danger) organise un Séminaire-Atelier de haut niveau, pour examiner « *les modèles alternatifs de financement des médias congolais* ».

A l'initiative de JED et au cours dudit Séminaire-Atelier, un plaidoyer est adopté, sous la forme de 6 demandes expresses des professionnels des médias, considérées comme mesures urgentes et décisives de sauvetage de la presse nationale congolaise.

1. Exigence d'une **Loi portant abonnement d'Etat** pour accorder à la presse nationale une ressource pérenne de survie, sinon un Décret requé-

rant un abonnement d'Etat pour toutes les institutions de la République.

2. Ouverture des « **Magasins hors taxes pour la Presse** », pour alléger le coût d'importation des intrants, équipements et fournitures tant pour la presse écrite que les médias audiovisuels. Ne pourra y avoir accès que le professionnel de média en possession de sa carte de presse.

3. Nécessité d'un régime spécial d'**Allègement des Charges de Télécommunications pour la Presse**.

4. Réclamation d'un **système particulier d'Abattement fiscal pour la presse**.

5. Demande d'une Convention pour des « **Tarifs Spéciaux de Transport en faveur de la Presse** » (Bus-Train-Taxi-Avion-Bateau).

6. Besoin d'une « **Plaque d'Immatriculation Presse** ». C'est-à-dire un régime des privi-

FOCUS

lèges, des immunités et des facilités en faveur des professionnels de média, du dédouanement à la circulation.

A l'issue de ce Séminaire-Atelier, et sur proposition de JED, la « Dynamique du 27 mai » a été mise en place. Objectif : tous ensemble pour défendre la « **Liberté de la presse, la liberté de l'information et la sécurité du journaliste** ». **Organisations signataires :**

- Journalistes En Danger (JED)
- Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC)
- L'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC)
- L'Observatoire des Médias Congolais (OMEC)
- L'Association Nationale des Entreprises de presse Audiovisuelles Privées (ANEAP)
- L'Association Nationale des Editeurs du Congo (ANECO)
- L'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM)
- La Fédération des Radios Privées Communautaires (FRPC)
- Femme des Médias pour la Justice au Congo (FMJC)

❖ Le 26 septembre 2016, lancement de la campagne de sensibilisation intitulée « Rien ne va... »

❖ En prévision des échéances électorales qui se pointent à l'horizon, organisation le 22 novembre 2016, du point de presse de sensibilisation pour conscientiser les professionnels des médias sur leur sécurité.



❖ *Présentation solennelle du « Petit manuel de sécurité conçu pour les journalistes ». Auteur : Tshivis Tshivuadi. Editeur : « Journaliste en Danger » (JED).*

❖ Le 3 mai 2017, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse, JED a lancé la campagne multi-média dont l'affiche ci-contre a été reproduite à de milliers de prospectus.

FOCUS



❖ Du 13 au 14 Septembre 2017, pour la toute première fois en République Démocratique du Congo, les journalistes, les avocats, les magistrats ainsi que d'autres représentants des pouvoirs publics congolais (de la Police Nationale Congolaise, des Forces Armées de la RD Congo, de l'Agence Nationale de Renseignements, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, du Ministère des Droits Humains) se sont retrouvés, dans un Séminaire-atelier avec comme thème : « Médias / Pouvoirs Publics sur la Sécurisation des journalistes en RD Congo ».

Organisé par JED avec l'appui financier du Bureau local de l'UNESCO, ce Séminaire-atelier a été animé par Monsieur Didier Mumengi, Ambassadeur de la Presse pour la dépénalisation des délits de presse, Ancien Ministre de l'Information, Expert en Management, et en Formation professionnelle sur mesure.

RETOMBÉES DUDIT SÉMINAIRE-ATELIER :

- Adoption d'une « **Charte d'entente citoyenne entre les Forces de défense et de sécurité et les Médias** ».
- Elaboration et adoption d'une « **Motion de soutien de la Presse Congolaise au Secrétaire général des Nations –Unies pour son initiative de la création d'un poste de « protecteur des journalistes à l'ONU** », sous la forme de « Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité des journalistes ».
- Elaboration et adoption du « **Plaidoyer relatif au renforcement de la collaboration avec les pouvoirs publics sur la sécurisation des journalistes** ».
- Décision de lancement de la campagne de sensibilisation des autorités étatiques en vue de donner à la presse les textes législatifs de son fonctionnement moderne. Thème de ladite campagne : « **Pour jouer notre rôle de moteur de la démocratie, Nous Journalistes, réclamons la dépénalisation des délits de presse, et exigeons la « loi sur l'accès à l'information** ».



ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

HAUT - KATANGA

3 *Entraves à la libre circulation de l'info*

Nyota TV et la **Radiotélévision Mapendo**, propriétés de Moïse Katumbi, ancien cadre du parti présidentiel, le PPRD, passé dans l'opposition et poussé à l'exil par le régime Kabila, ainsi que de la **Radiotélévision Lubumbashi JUA (RTLJ)**, chaîne appartenant à M. Jean-Claude Muyambo, ancien collaborateur du Président Joseph Kabila qui vient récemment de quitter la prison à la suite d'une mesure de grâce présidentielle, ont été autorisées par les nouvelles autorités congolaises, le 24 janvier 2019, à reprendre leurs activités.

Ces deux médias ont été captés le jour même de l'investiture du nouveau Président de la République de la RD Congo, Felix Antoine Tshisekedi.

Selon les informations parvenues à JED, les responsables de ces trois médias proches de l'opposition émettant à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Katanga (Sud-est de la RD Congo), fermés depuis plusieurs années par le régime du Président Joseph Kabila, auraient reçu un appel téléphonique de la Présidence de la République leur demandant de retransmettre la cérémonie de la passation de pouvoir entre l'ancien président de la République, Joseph Kabila, et le nouveau Président, Félix Antoine Tshisekedi.

Ces trois médias ont été longtemps fermés en dépit de la décision prise par l'Accord politique dit de la « Saint Sylvestre » qui exi-

geait notamment la réouverture des médias proches de l'opposition fermés.

Pour rappel, Nyota TV et de la Radiotélévision Mapendo, ont été fermés le 28 janvier 2016, par le ministre de la Communication et des Médias au motif officiel de « non-paiement de frais relatifs à la déclaration préalable » et « non-respect des conditions légales de diffusion ». Tandis que la Radiotélévision Lubumbashi JUA (RTLJ), a été fermée par la même autorité gouvernementale, le 24 novembre 2014, pour des motifs presque similaires.

1 *Journaliste interpellé*

RAIM MAYAMA, journaliste présentatrice du magazine « *Masolo ya Congo* », et collaboratrice avec plusieurs médias émettant à Kinshasa, a été interpellée, le mardi 20 août 2019, successivement à la police criminelle et au parquet de grande instance de Likasi, dans la province du Haut-Katanga sur ordre de M. Kambaj, chef de bureau des Mines.

La journaliste s'était rendue au bureau du chef de bureau des Mines pour réaliser une interview sur le présumé détournement de la taxe minière. Après avoir recueillie des informations auprès d'un proche collaborateur de M. Kambaj, Raim Mayama a été subitement mise aux arrêts. Accusée « d'extorsion », elle a été conduite dans les installations de la police criminelle avant d'être acheminée au parquet où elle a été gardée jusqu'à tard dans la soirée.



ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

SUD - KIVU

2 *Entraves à la libre circulation de l'info*

RADIO IRIBA FM, station émettant à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo) et propriété d'un journaliste proche d'un parti de l'opposition, a été fermée, le mercredi 28 novembre 2018 vers 12 heures, par un Officier de police judiciaire accompagné d'un groupe d'éléments de la police nationale congolaise.

Les journalistes trouvés sur place ont été contraints d'interrompre immédiatement la diffusion des émissions. Ensuite, toutes les portes de la radio ont été scellées.

Aussitôt informée, la Directrice de la Radio Iriba FM, Prisca Bukaraba, s'est rendue au parquet dans le but de connaître la raison exacte de la fermeture de son média.

Contactée par JED, elle a expliqué que le magistrat a catégoriquement refusé de citer le nom du plaignant ou le motif de la fermeture de sa radio. « Il nous a simplement dit qu'il a exécuté un ordre de sa hiérarchie », a-t-elle déclaré.

« **AMKA TUJENGE** », émission interactive diffusée sur les ondes de la *Radio le Messenger du Peuple*, station émettant à Uvira, dans la province du Sud-Kivu, a été suspendue, le dimanche 3 février 2019, par le conseil territorial de sécurité de la ville d'Uvira.

Un élément de la police nationale congolaise s'est rendu dans les installations de la *Radio le Messenger du Peuple* où il a sévèrement intimé l'ordre à un technicien qu'il a trouvé dans le studio d'interrompre la diffusion de cette émission.

Face au refus de ce technicien, cet agent a, sans tardé, composé le numéro de téléphone d'un commandant local de la police qui a, des vives voix, informé le technicien de la décision prise par le conseil territorial de sécurité d'Uvira de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la diffusion de cette émission pour « incitation de la population locale à la révolte ».

1 *Journaliste menacé*

DAVID MUNYANGA, directeur de la *Radio Ondese FM*, station communautaire émettant à Kiliba, dans la province du Sud-Kivu, était entré en clandestinité le 22 mai 2019. La veille, son domicile a été attaqué par un groupe de miliciens Maï Maï, munis des armes à feu.

Après l'avoir brutalisé, l'un de ses assaillants a voulu tirer sur lui. David Munyanga a eu la vie sauve grâce à l'intervention de ses voisins.

Ces miliciens lui reprochaient d'avoir diffusé une information qui serait à la base de l'arrestation d'un élément Maï Maï par les Forces Armées de la RD Congo (FARDC).

Pendant qu'il se préparait à quitter la localité de Kiliba, David Munyanga a reçu un appel téléphonique émis par un chef milicien qui lui a proféré des menaces en ces termes : « On n'a pas voulu te tuer ce jour-là par ce que tu étais avec tes enfants. Ta radio sera incendiée et toi-même assassiné si notre élément n'est pas libéré ».

Contacté par JED, David Munyanga a déclaré que c'est depuis plus d'un mois qu'il vit sous menaces de ces miliciens. « Au mois d'avril, j'étais tombé dans une embuscade des miliciens *Maï Maï* dans le tronçon Ondes-Kabulimbo. Ces hommes armés m'ont amené dans la brousse où j'étais détenu pendant environs cinq heures du temps. J'ai obtenu ma libération grâce à l'intervention des autorités locales qui passaient des coups de fil à mes ravisseurs. Mon ordinateur portable et mon téléphone ont été confisqués jusqu'à ce jour. Deux jours après ma libération, le même chef *Maï Maï* m'a sérieusement menacé au téléphone pour avoir permis à ma radio de diffuser l'information relative à mon enlèvement. Face à cette série de menaces de mort, j'ai saisi officiellement le chef de cité à qui j'ai demandé la protection ».

2 Journalistes agressés

JOSEPH AMANI, correspondant de TV5 Monde dans le Sud-Kivu, a été agressé par un groupe de policiers et son matériel saisi en marge d'un rassemblement des partisans du candidat Martin Fayulu, le 24 janvier 2019 à Uvira dans l'est du pays.

GAËL MPOYO, fondateur du site d'informations *libregrandlac* et collaborateur d'*Africanews*, à Kisango dans le Sud-Kivu à l'est de la RDC, a été **roué de coups**, le mardi 16 juillet 2019, par des personnes non autrement identifiées munies d'armes à feu.

Son matériel, plusieurs téléphones, un ordinateur, un trépied, une caméra et un enregistreur audio, lui a également été dérobé. Il revenait d'un tournage dans le secteur minier de Kamituga pour documenter la situation précaire des "*twangaises*", ces femmes qui concassaient des pierres, dans l'espoir d'y trouver de l'or ou des diamants dans les mines de la région et qui étaient régulièrement victimes d'agressions sexuelles.

ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

KONGO CENTRAL

2 Journalistes agressés

MILORD BASILUA, caméraman-reporter au magazine d'informations générales « Esakola », diffusé dans des chaînes locales ba-

sées à Lukala, dans le territoire de Mbanza-Ngungu, dans la province du Kongo-Central (Ouest de la RD Congo), a été molesté, le lundi 14 octobre 2019, par un groupe de motocyclistes.

Le journaliste réalisait un reportage sur la mort d'un motocycliste dont on a découvert, le matin, le corps sans vie et la disparition de sa moto. Avant son attaque, Milord Basilua prenait en image une foule de la population locale, parmi laquelle un groupe de motocyclistes.

Joint par JED, Basilua a déclaré : « J'étais en plein exercice de mon métier lorsque qu'un groupe de motocyclistes m'ont attaqué en me rouant des coups de poing. Ma caméra a été bousillée et j'ai eu la vie sauve grâce à un gérant d'un Flat hôtel de la place qui est venu à ma rescousse ».



ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

NORD - KIVU

1 *Entrave à la libre circulation de l'info*

Les installations de la **Radio GOSHEN VOICE** ont été saccagées, dans la nuit du samedi au dimanche 17 mars 2019, par des personnes non autrement identifiées qui ont cassé la porte d'entrée pour accéder au service technique où ils ont emporté quelques matériels de travail de cette radio.

Joint par JED, Serge Kavula directeur de cette radio a déclaré : « Des assaillants ont procédé d'abord par la pulvérisation d'un produit chimique de somnolence pour nous endormir profondément. Ils ont, ensuite, fait irruption dans nos installations en cassant une porte. Réussissant d'y entrée, ils ont emporté deux ordinateurs portables, trois téléphones et les casques du plateau ».

2 *Journalistes menacés*

FISTON MATSANDA, journaliste à la *Radio communautaire de Bashu*, dans le territoire de Beni, province du Nord-Kivu, craignant pour sa vie, a été obligé de vivre dans la clandestinité ensemble avec les membres de sa famille, depuis le 2 mai 2019. Les mili-

ciens Maï Maï lui reprochaient, notamment, de s'être activement impliqué dans la lutte contre la maladie à virus Ebola à travers ses reportages.

Depuis le début de cette maladie à l'Est du pays, Fiston Matsanda a diffusé plusieurs reportages en rapport avec la sensibilisation de la population locale pour éradiquer cette maladie à la base de plusieurs décès. Son implication dans la campagne de riposte contre cette maladie était à la base d'une série de menaces de mort dont il est actuellement victime.

SADAM PATANGULI, journaliste à la *Radiotélévision Ruanzururu*, station émettant à Beni, a été pourchassé en moto, le lundi 10 juin 2019, par un Capitaine du service des renseignements des Forces Armées de la RD Congo dans le but de le tamponner.

Cet officier de l'armée reprochait au journaliste de ne pas présenter son émission intitulée « Liberté d'opinion » avec professionnalisme. Selon ce Capitaine, Sadam Patanguli ternissait l'image des autorités nationales et provinciales dans son émission.

Contacté par JED, Sadam Patanguli a déclaré que c'est maintenant presque chaque jour qu'il reçoit des menaces de mort proférées par ce capitaine. « Il me promet de me tuer partout où il me rencontrera. Hier, je revenais d'un rendez-vous à pieds quand je l'ai rencontré au cours de route sur sa moto. Le capitaine m'a pourchassé avec sa moto et j'ai eu la vie sauve grâce à l'intervention des taximan moto. Pour ce capitaine, je travaille pour des opposants et suis trop critique envers les autorités ».

2 Journalistes interpellés

Maria Jose Rosello Sanchez et Arnau Quinquilla Capdevilla, journalistes indépendants de nationalité espagnole, ont été interpellés, le mercredi 17 juillet 2019 pendant environ 6 heures du temps, dans les installations de la Direction Générale de Migration (DGM) pour avoir filmé une manifestation du mouvement citoyen « la Lutte pour le Changement » (LUCHA) réclamant l'annulation de la perception par la DGM des frais du laissez-passer CEPGL.

Menacés d'être expulsés de la RDC, les deux journalistes ont été longuement auditionnés peu avant leur libération sans leur matériel de travail.

Maria Jose et Arnau Quinquilla étaient munis d'une autorisation collective de reportage signée par la Ministre de la Communication et Médias, Marie Ange Mushobekwa, en date du 8 juin 2019. L'autorité gouvernementale a autorisé les deux journalistes espagnols à « réaliser des reportages sur l'actualité socio-culturelle et artistique et autonomisation des jeunes de Goma et Bukavu en RDC » au cours de la période allant du 30 juin au 30 juillet 2019.

3 Journalistes agressés

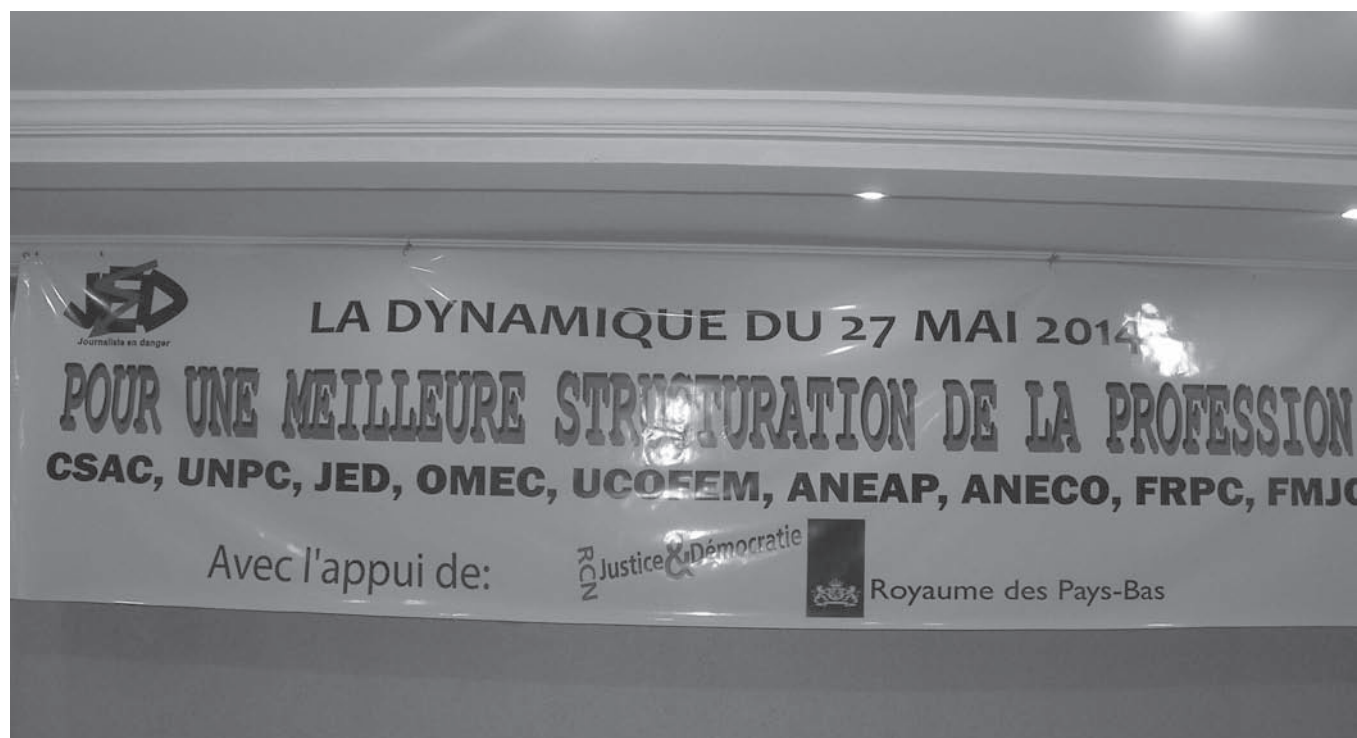
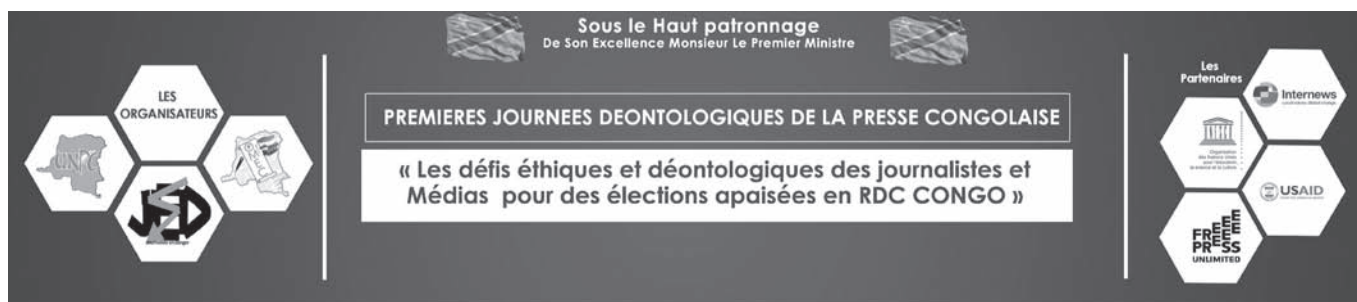
FRANK MASUNZU, journaliste- correspondant de la *Radio Pole FM* à Masisi, un territoire de la province du Nord-Kivu, a été copieusement tabassé, le jeudi 1^{er} août 2019, par un militaire des Forces Armées de la RD Congo. Le journaliste voulait interviewer la population de la localité de Kitshanga, victime de plusieurs exactions militaires.

YVONNE KAPINGA et AMOUR CHRISTIAN IMANI, respectivement journaliste et cameraman à *Hope Channel TV*, Chaîne émettant à Goma, chef-lieu de la province de Nord Kivu, ont été copieusement tabassés, le mardi 15 octobre 2019, par un groupe d'agents de la garde de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR).

Les journalistes s'y étaient rendus pour s'enquérir de la situation de la grève enclenchée par les agents de cet établissement d'enseignement supérieur, le jour même de la rentrée académique. Après avoir terminé de réaliser une interview avec le Secrétaire académique, les deux journalistes se sont vus interdire la sortie de l'enceinte de l'institut.

Après les avoir appréhendés, violemment molestés et blessés, ces gardes ont cassé leurs matériels de travail en les projetant par terre.





ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

KWILU

1 Journaliste incarcéré

RODRIGUE NDAKAZIEKA, journaliste - technicien de la *Radio Mwindi*, station émettant dans la localité de Masimanimba, dans la province du Kwilu, et propriété du candidat Président de la République Mabaya qui a désisté au profit de Martin Fayulu, a été interpellé, le mercredi 19 décembre 2018, au moment où il quittait sa rédaction par un groupe de policiers commis à la sécurité de Madame Antoinette Ipulu, députée nationale et membre de la plate-forme « Front Commun pour le Congo » qui soutenaient la candidature à la présidentielle de Monsieur Emmanuel Shadary, dauphin du Président Joseph Kabila.

Embarqué de force dans un véhicule, le journaliste a été conduit à la résidence de la députée où il sera ligoté et torturé pendant plusieurs heures avant son transfert à Kinshasa dans la soirée. Le journaliste a été détenu dans un cachot du Commissariat provincial de la police de Kinshasa pendant quatre jours.

Rodrigue Ndakazieka a été arrêté au moment où il venait d'assurer la retransmission en direct du meeting de l'opposant et candidat à l'élection présidentielle, Martin Fayulu.

Contacté par JED à partir de son lieu de détention, Rodrigue Ndakazieka a expliqué : « Au moment où je quittais la rédaction, un véhicule de la députée Antoinette Ipulu avec à son bord quelques éléments de la police est venu me barrer la route. Sans aucune explication, ces agents de l'ordre m'ont brusquement soulevé et

embarqué dans leur véhicule. Arrivé à la résidence de Madame Ipulu, ils m'ont ligoté et obligé à m'asseoir au sol. C'est alors qu'ils ont commencé à me piétiner avec leurs bottes. J'ai été sévèrement battu avant de m'embarquer dans un autre véhicule à destination de Kinshasa. J'ai reçu le même traitement dégradant pendant qu'ils me conduisaient vers Kinshasa. Mon seul tort était d'avoir relayé en direct le meeting de Martin Fayulu de passage à Masimanimba dans le cadre de sa campagne électorale ».

Joint également par JED, le directeur de la Radio Mwindi, Jean Bosco Diona a déclaré que les installations de son média sont assiégées, depuis hier, par un groupe de policiers. « Nous avons interrompu toutes nos activités. Tous les journalistes sont contraints de vivre dans la clandestinité à la suite de la diffusion en direct du meeting de Martin Fayulu ».

1 Journaliste menacé

ABBÉ GUY MASIETA, directeur de La *Radio Tomisa*, station de radio communautaire appartenant au diocèse de Kikwit, a reçu, le samedi 15 décembre 2018, un appel téléphonique émis par une personne qui s'était présentée comme un militaire qui lui a proféré des menaces de mort.

Interrogé, Guy Masieta a déclaré : « Beaucoup de personnes ne sont pas contents de l'émission intitulée "EFATA" que j'anime chaque semaine et qui éveille les consciences des concitoyens. Pendant la campagne électorale, l'émission développait des sujets

ayant trait au processus électoral afin que les électeurs fassent des votes utiles pour le pays. Pendant que je dormais, j'ai reçu à 3h00 du matin un appel d'un monsieur qui s'est présenté comme un militaire S2. Son numéro est le suivant : 0812588373. Ce monsieur m'a posé la question de savoir si c'était l'abbé Guy Masieta. Lorsque j'ai accepté, sur un ton sec, il m'a dit que vous allez voir vous et votre radio ».

Outre cet appel téléphonique, Guy Masieta a reçu d'autres menaces proférées par des personnes inconnues qui promettaient d'incendier la Radio.

1 Journaliste interpellé

Marcel Kiyoki, journaliste présentateur de l'émission dénommée « Faits divers », diffusée sur les ondes de la *Radio Tomisa* émettant à Kikwit, a été longuement interpellé, le jeudi 10 janvier 2019, dans les installations des Forces Armées de la RDC. Il a été accusé d'avoir « commenté » le déroulement du

scrutin du 30 décembre dernier et d'avoir émis de doute sur l'élection du candidat du Front Commun pour le Congo, plate-forme électorale mise en place par le Président Joseph Kabila.

2 Entraves à la libre circulation de l'info

LA RADIO LIBERTÉ KIKWIT et **LA RTVS 1**, stations émettant à Kikwit, dans la province du Kwilu, ont été contraintes, le samedi 29 juin 2019 vers 21 heures, par un officier de la police de suspendre la diffusion d'un communiqué de la coalition « Lamuka » appelant la population locale à la marche du 30 juin. Cet officier de la police nationale congolaise a promis à ces deux stations, proches de l'opposition, des sanctions sévères en cas de diffusion de ce communiqué.



ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

KASAI CENTRAL

17

Entraves à la libre circula- tion de l'info

LA RADIO FULL CONTACT, station émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central (Centre de la RD Congo), a été vandalisée par la population locale, le jeudi 10 janvier 2019 vers 4 heures, juste après la publication par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) des résultats provisoires de l'élection présidentielle. Tous les matériels de diffusion ont été endommagés et emportés par les manifestants.

La population en furie s'est violemment attaquée à ce média, propriété d'un proche collaborateur du gouverneur de la province du Kasai Central, pour avoir diffusé, le mercredi 9 janvier 2019, les tendances de l'élection présidentielle proclamant pour vainqueur M. Emmanuel Ramazani Shadary, le dauphin du Président Joseph Kabila.

Kasai Horizon Télévision (KHRT). Canal 13, Shaloom, Radio Moyo, Full Contact Radio (FCR), Radiotélévision Prospérité du Kasai (RTPK), la Voix du Kasai, RT Amazon (RTA), Sozer, RT Chrétienne (RTC), RT Espérance (RTE), RT Nsanga, Radio Lumière, Radio Pilote et Radio Réveil, toutes ces stations de radios ont été scellées, le 3 mai 2019, par des agents de la DGRAD et ceux de l'ARPTC, accompagnés par un groupe d'agents de l'ordre.

Aussitôt informés de l'interdiction de fonc-

tionner, les responsables de ces médias se sont rendus à l'antenne provinciale de la DGRAD pour s'enquérir de la situation. Sur place, le responsable de ce service de l'Etat leur a exigé de présenter les preuves de paiement des redevances, taxes et impôts avant de les auditionner sur procès-verbal. En guise de bonne foi, certains directeurs de ces médias ont proposé de verser à la DGRAD des cautions pour obtenir la main levée.

Mais le responsable de la DGRAD aurait refusé cette proposition. « Nous avons constaté que la DGRAD a refusé d'encaisser les cautions présentées au motif que le nouveau Gouverneur de province, *Martin Kabuya Mulamba*, a menacé d'action disciplinaire le Directeur provincial de cette régie financière si jamais il laisse fonctionner les radios qui n'ont pas battu sa campagne pour lui au moment où il était candidat gouverneur », peut-on lire dans la déclaration des responsables des stations des radios fermées.

Pour le collectif de responsables de ces médias, cette décision a été prise en violation de la loi, car aucune note de perception n'a été émise pour les stations des radios locales depuis 2007, ni aucune mise en demeure préalable.

La radio Télévision Shaloom, l'une des stations des radios de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, fermée depuis trois mois pour non paiement des redevances, taxes et impôts par la Direction Générale des Recettes Administrative, Domaniale et de Participation (DGRAD) a été visée, le vendredi 16 août 2019 dans la nuit, par un groupe de personnes non autrement identifiées. Tous les matériels de ce média ont été emportés. Il s'agit notamment du mixeur, le groupe électrogène, les ordinateurs, les micros, etc.

1 Journaliste incarcéré

MICHEL TSHIYOYO, directeur de la *Radio Sozer FM*, une station communautaire émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central a été placé en détention, le mercredi 14 août 2019, dans les installations du Tribunal de paix de Kananga sur ordre du gouverneur de province M. Martin Kabuya qui l'accusait « d'incitation à la haine et outrage à l'autorité provinciale ». Le journaliste a été condamné, le vendredi 23 août 2019, à deux ans de prison avec sursis.

Le journaliste était poursuivi pour s'être in-

terrogé sur sa page Facebook sur la rumeur d'une altercation qui aurait eu lieu entre le gouverneur Martin Kabuya et son adjoint Ambroise Kamukuny lors d'une mission officielle à Kalamba Mbuji, un poste douanier situé à 250 km de Kananga, dans le territoire de Luiza.

Depuis son arrestation, Michel Tshiyoyo comparait devant le Tribunal de paix de Kananga. A l'audience du lundi 19 août dernier, le journaliste a récusé les juges et a sollicité la reconstitution du tribunal. Sa prise de position lui a valu, dans sa cellule, une série de menaces de mort : « Michel, c'est nous que tu veux combattre. On va te tuer, retiens-le. Nous connaissons où habitent tes deux femmes. Nous t'avions piégé et nous t'avons eu. Tu n'es pas intelligent. Que le tribunal se prononce, tu verras ».



Le Secrétaire général de JED et le Président de l'UNPC recevant le Président Félix Antoine Tshisekedi

ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

TSHOPO

1 Journaliste agressé

SERGE SINDANI, journaliste à Kis24. Info, un média en ligne dont la rédaction est basée à Kisangani dans la province de la Tshopo, a été violemment molesté par un groupe d'éléments des Forces Armées de la RD Congo, le 18 août 2019, alors qu'il regagnait son domicile après avoir couvert le culte de dédicace de la province de la Tshopo à Dieu, organisé par le nouveau Gouverneur de province. Violenté, le journaliste a été dépouillé de tous ses biens, notamment ses deux téléphones portables.

ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

ITURI

3 Journalistes agressés

Omba Lohahe, Jean Christian Bafwa et Jean Marcus Loika, respectivement journalistes à la Radiotélévision Salama, Radio Candip ISP Bunia et Radiotélévision Ituri, stations émettant à Bunia, dans la province de l'Ituri, ont été agressés et menottés, le 25 avril 2019, par un groupe d'agents de la police d'investigation criminelle.

Ces trois journalistes ont été pris à partie au moment où ils couvraient une manifestation organisée par des agents de la direction provinciale de Transport et voies de communication. Conduits dans les installations de la police, les trois journalistes y ont passé quelques heures avant de recouvrer sa liberté.





❖ Dans le cadre de ses campagnes de plaidoyer, JED a implanté le long des certaines grandes artères de Kinshasa des panneaux géants portant des messages spécifiques ayant trait à la presse Pouvoirs Publics sur la Sécurisation des journalistes en RD Congo ».



ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

KASAI ORIENTAL

8 Entraves à la libre circulation de l'info

La Radio Télévision Debout Kasai (RTDK), station émettant à Mbuji Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, et propriété d'Auguy Ilunga, homme d'affaires proche de l'opposition, a été attaquée, le 5 janvier 2019 vers 20 heures, par un groupe d'éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) en cagoule et munis d'armes à feu qui ont saboté et emporté les matériels de diffusion de ce média, notamment les émetteurs, des caméras, des ordinateurs, etc. Ses assaillants ont par la suite débranché et coupé les câbles d'émission pour la télé ainsi que de la radio et aspergé le carburant dans les locaux de ce média.

Cette attaque s'est produite le même jour même où le maire de la ville de Mbuji-Mayi a pris une mesure suspendant les activités de la RTDK, accusée d'« incitation de la population au soulèvement et à la haine ». Le maire de la ville a ordonné le scellé des installations de cette chaîne. Ce média a été autorisé par l'autorité urbaine à reprendre ses activités le 10 janvier 2018. Malgré cette levée de mesure, la RTDK n'était pas en mesure de reprendre ses émissions suite aux dégâts matériels causés lors de cette attaque armée.

La Radio Télévision Fraternité (RTF), une station communautaire de l'Eglise Catholique émettant à Mbuji-Mayi, ville située au centre de la RDC, chef-lieu de la province du Kasai-Oriental, a été attaquée, samedi 16 mars 2019, par un groupe de manifestants se réclamant de l'Union pour la Démocratie et

le Progrès Social (UDPS), le parti du nouveau Président de la République Démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Cette attaque faisait suite à la diffusion d'un reportage sur l'élection des nouveaux sénateurs parmi lesquels, l'ancien gouverneur de cette province Monsieur Ngoy Kasanji qui remerciait la population pour la confiance placée en lui, alors que l'Udps, le parti du président, n'a obtenu aucun siège de sénateur lors de ces élections. D'où la colère de ses militants qui se sont attaqués à plusieurs résidences de leurs députés provinciaux, accusés de trahison ou de corruption. Selon un communiqué diffusé par la RTF, les assaillants croyaient que Monsieur Kasanji était au studio d'où il lançait un appel au calme à la population. Ne l'ayant pas trouvé, ils se sont mis à saccager les installations de la radio. Tous les matériels de diffusion ont été cassés ou emportés.

Kasai Horizon Télévision (KHRT), Radiotélévision Hapy day, Radio Nsanga FM, Radiotélévision Sentinelle (RTS). Radiotélévision Katanda (RTK). Radio Lotis, médias émettant à Mbuji Mayi dans la province du Kasai Oriental, ont été scellés, le mercredi 21 août 2019, par la DGRAD pour non-paiement du fisc.

1 Journaliste agressé

Urbain Kabey, journaliste à Kasai Horizon Radio Télévision (KHRT), a été copieusement tabassé devant un bureau de vote, le dimanche 30 décembre 2018, par un groupe

de partisans du Gouverneur Alphonse Ngoyi Kasanji, communément appelés « 100% Ngokas ». Ses matériels de travail, composés notamment de la caméra, des téléphones portables, badges d'accréditation à la CENI ainsi que sa moto ont été emportés par ses agresseurs.

Le journaliste prenait en image un groupe d'électeurs qui scandaient des chansons hostiles au gouverneur de province, accusé d'avoir emporté des ordinateurs (machines à voter) d'un bureau de vote dans le but de tripotuer les résultats des élections.

« Ces électeurs étaient unanimes. Ils ont refusé d'entrer dans le bureau de vote pour accomplir leur devoir civique bien qu'un véhicule de la CENI avait ramené d'autres machines à voter. Les électeurs que j'ai interviewé tenaient à voir le Gouverneur Ngoyi Kasanji venir remettre les machines à voter qu'il a emporté. C'est au moment où j'ai réalisé ces interviews que j'ai été sérieusement molesté par «les 100% Ngokas». Ils m'ont par la suite projeté par terre après m'avoir administré une grosse pierre à la tête », a déclaré Urbain Kabey à JED.



1 journaliste incarcéré

Steve Mwanyo Iwewe, journaliste à *Radio-Télévision Sarah (RTS)*, chaîne émettant à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur (Nord-Ouest de la RD Congo), a été condamné au premier degré, vendredi 1er mars 2019, par le tribunal de paix de Mbandaka à douze mois de prison, et au paiement de 200 dollars américains d'amende au profit du gouverneur de province. Le journaliste a été jugé en « procédure de flagrance » pour « outrage » au gouverneur de la province de l'Equateur, M. Bobo Boloko Bolumbu.

Après avoir passé un mois de détention à la prison centrale de Mbandaka, le journaliste a été condamné, au second degré, par le Tribunal de grande instance de Mbandaka à 6 mois de prison avec sursis pour « outrage » au Gouverneur de province. Il a quitté la prison le samedi 30 mars 2019.

Steve Mwanyo couvrait une manifestation organisée, le mercredi 27 février 2019, par les agents de la Coordination provinciale de l'Environnement exigeant la rétrocession de 5 % des frais de fonctionnement de leur service par le gouvernement provincial. Arrivé sur les lieux de la manifestation pour s'enquérir de la situation, le gouverneur de province, M. Bobo Boloko Bolumbu, a donné l'ordre à l'un de ses collaborateurs d'empêcher le journaliste de filmer la manifestation.

Suite à la résistance du journaliste qui a répliqué en disant : « Vous êtes venu ici faire votre

ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR PROVINCES

EQUATEUR

travail, laissez-moi aussi exercer le mien librement (...) ». Le gouverneur de province en colère a ordonné aux policiers présents de se saisir du journaliste.

Après l'avoir battu, Steve Mwanyo a été conduit dans les installations du commissariat de la police où il a été gardé pendant quelques heures avant d'être transféré au parquet de grande instance de Mbandaka. Son dossier a été envoyé au tribunal de paix de Mbandaka pour que le journaliste soit jugé en procédure de flagrance. Le procès prévu, le même jour, a été annulé à la demande des avocats du journaliste qui ont, entre autres, relevé les vices de procédure quant à l'arrestation et le traitement inhumain infligé à leur client. C'est alors que Steve Mwanyo a été acheminé à la prison centrale de Mbandaka où il a été placé en détention, avant d'être condamné le vendredi 1er mars à 12 mois de prison ferme.

Contacté par JED, Me Souverain Pontife Ikolombe a confirmé le fait : « Le journaliste Steeve a été tabassé et humilié par les gardes du corps du gouverneur qui l'ont par la suite tiré dans les habits et jeté dans un véhicule du gouverneur. Les infractions retenues à sa charge étaient l'outrage et imputations dommageables au gouverneur de province. Il n'a été condamné que pour outrage à l'autorité provinciale. Nous allons aller en appel contre ce jugement ce lundi 4 mars 2019 ».

3 Journalistes menacés

Trésor Nsaebeinga, Yannick Vital Mbombo et Jean-Claude Mafundisho, trois journalistes de Radio Sarah émettant à Mbandaka, étaient entrés en clandestinité le jeudi 28 février 2019 à la suite d'un mandat d'arrêt signé par un Procureur. Les trois journalistes étaient poursuivis pour « diffamation et injures » à l'encontre de M. Bobo Boloko, Gouverneur de la province de l'Equateur.

En leur absence, leurs domiciles ont été visités, dans la soirée du mercredi 27 février, par des agents de la police munis d'un mandat d'arrêt à la suite d'une plainte déposée au parquet de grande instance de Mbandaka par le gouverneur de province.

Informée, la Présidente locale de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) a réussi à convaincre le Procureur d'abandonner toutes poursuites à l'encontre de ces trois journalistes.

1 Entrave à la libre circulation de l'info

La *Radio Rurale Fm*, station émettant à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, et propriété du Sénateur et ancien ministre José Makila, a été scellée, le mardi 27 août 2019, par la Direction Générale des Recettes Administrative, Domaniale et de Participation (DGRAD).

La DGRAD réclamait à ce média la somme de 15 millions de Franc Congolais, soit près de 9.100 dollars américains, pour non-paiement

1 Journaliste agressé

Dorcas Bakanda, journaliste de la *Radio Communautaire Rurale FM*, station émettant à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, a été victime, le dimanche 28 juillet 2019, d'une violente agression. La journaliste a été poignardée à ses postérieurs par un groupe d'hommes munis d'armes blanches. Blessée et saignant à flots, Dorcas Bakanda a été dépossédée de son sac à main contenant son téléphone portable, son dictaphone, etc.

Dorcas Bakanda a été attaquée sur son chemin de retour à son domicile après avoir présenté une émission consacrée au décryptage de l'actualité sociopolitique de la province. Dans cette tranche d'émission, elle a critiqué les autorités provinciales en les invitant à pouvoir résoudre le problème de l'inondation récurrente dont est victime la population locale.

de la taxe de redevance annuelle.

Contacté par JED, M. Jean Paul Elekola, directeur de la Radio Rurale FM, a reconnu que leur station de radio a été mise en demeure par la DGRAD quelques mois avant sa fermeture. « Nous n'avons que 8 mois d'existence. Nous avons expliqué aux agents de la DGRAD que cette somme est trop exorbitante. Il nous faut du temps pour la payer. Nous n'avons pas compris pourquoi c'est seulement la Radio Rurale FM qui est scellée et les autres médias émettant à Mbandaka continuent à fonctionner sans être inquiétés. Tous les médias de Mbandaka ont un seul problème de mobilisation des recettes pouvant nous permettre de nous acquitter de cette obligation fiscale », a déclaré M. Jean Paul Elekola.



RDC

"Aucun journaliste ne devrait être en prison pour diffamation"

Reporters sans frontières (RSF) se joint à son organisation partenaire Journaliste en danger (JED) pour demander la remise en liberté immédiate d'un journaliste congolais détenu depuis le début de la semaine alors qu'il est poursuivi pour des faits de diffamation. Ce type de détentions préventives abusives justifie l'urgence de changer la loi répressive sur la liberté de la presse toujours en vigueur en République démocratique du Congo (RDC).

Cela fait déjà quatre jours qu'Achiko Ngaya, directeur des *Nouvelles du soir*, est incarcéré. Le journaliste a été arrêté lundi 21 octobre à son domicile. Selon Journaliste en danger (JED) qui a pu s'entretenir avec son avocat, le directeur de publication a été interrogé à propos d'un article intitulé "Ecobank, sur les traces de la Biac" dans lequel figurent des témoignages de clients sur les dysfonctionnements de la banque.

"Placer ce journaliste en garde à vue puis en détention préventive revient à le considérer comme présumé coupable alors même qu'il ne devrait pas revenir à la police de statuer sur le fond de l'affaire en matière de délits de presse, estime Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. Aucun journaliste ne devrait être en prison pour diffamation. Cette mesure privative de liberté est complètement disproportionnée et envoie une très mauvaise image du pays à l'heure où les nouvelles autorités ont manifesté leur intention de faire des médias un véritable quatrième pouvoir. Nous les appelons à libérer ce journaliste sans délai et à lancer au plus vite la réforme de la loi sur la liberté de la presse qui, en l'état actuel, protège ceux qui attaquent les journalistes".

Lors d'une mission conjointe qui s'est déroulée du 14 au 16 octobre à Kinshasa, RSF et JED ont plaidé pour la mise en oeuvre urgente de deux chantiers prioritaires susceptibles d'améliorer rapidement et concrètement la liberté de la presse en RDC.

Les deux organisations ont présenté au ministre de la Communication et des médias et à son homologue des Droits humains des recommandations pour réformer la loi de 1996 sur la liberté de la presse qui prévoit des peines privatives de liberté pour des délits de presse mineurs et même la peine de mort pour des articles qui relèveraient de la "trahison". Le texte ne prend pas en compte l'intérêt public d'un article, la véracité des faits ou la bonne foi du journaliste lorsqu'il est amené à se défendre dans le cadre de poursuites en diffamation.

Huit députés et sénateurs rencontrés à Kinshasa ont également accepté de faire partie d'un « groupe de parlementaires amis de la liberté de la presse » constitué par JED et RSF pour défendre l'urgence d'une réforme du cadre légal répressif et obsolète qui régit actuellement l'exercice du journalisme en RDC.

En Afrique subsaharienne, la RDC est le pays dans lequel RSF a enregistré le plus d'exactions contre les journalistes et les médias. RSF et JED ont également demandé aux autorités de mettre en place un réseau de points focaux dans les différentes administrations et ministères concernés par la liberté de la presse, première étape d'un mécanisme visant à assurer une réponse rapide et un suivi des plus hautes autorités afin de renforcer la protection des journalistes et de lutter contre l'impunité.

La RDC occupe actuellement la 154e place sur 180 au Classement mondial de la liberté de presse établi par RSF.

REPORTERS SANS FRONTIÈRES/ REPORTERS WITHOUT BORDERS

Arnaud Froger
Responsable du bureau Afrique / Head of the Africa desk
+33 1 44 83 84 76
CS 90247 75083 Paris Cedex 02

EDITEUR

Journaliste en Danger (JED)

DIRECTEUR DE REDACTION

Tshivis Tshivuadi

SECRETAIRE DE REDACTION

Scott Mayemba

REDACTION

Tshivis Tshivuadi

Scott Mayemba

Wilson Munzamba

Alexis Pezi

CORRESPONDANTS EN PROVINCES

Tuver Wundi (Goma, Nord-Kivu)

Steve Mwanyio (Mbandaka, Equateur)

Patient Debaba (Uvira, Sud-Kivu)

Collette Salima et Honneur David Safari (Bukavu, Sud-Kivu)

Elisée Lusamba (Kananga, Kasai-central)

Jean-Claude Ntangamu et Guy Ngiaba (Bandundu, Kwilu)

Badylon Kawanda (Kikwit)

Théophile Tshibuabua (Mbuji-Mayi, Kasai Oriental)

Sylvie Manda (Lubumbashi, Haut Katanga)

Tilly Mayemba (Matadi, Congo Central)

Partick Ali (Kisangani, Tshopo)

MISE EN PAGES

Célestin Boko

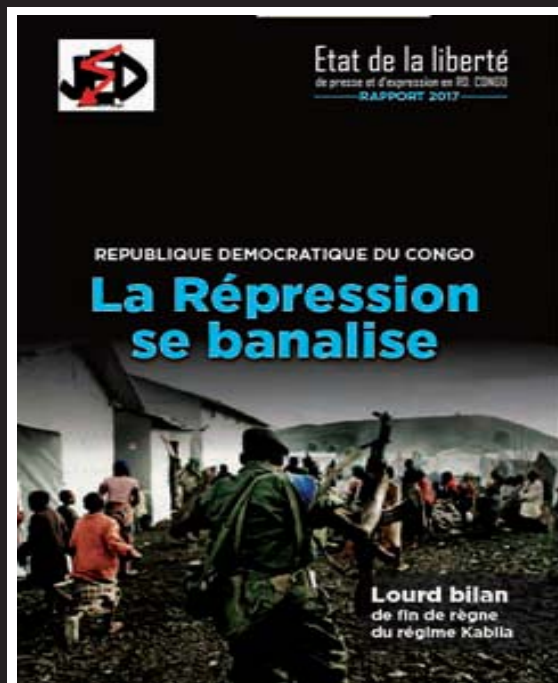
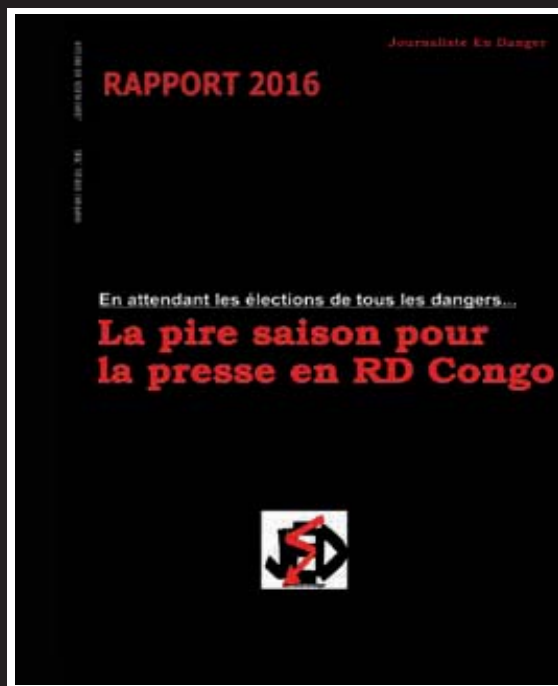
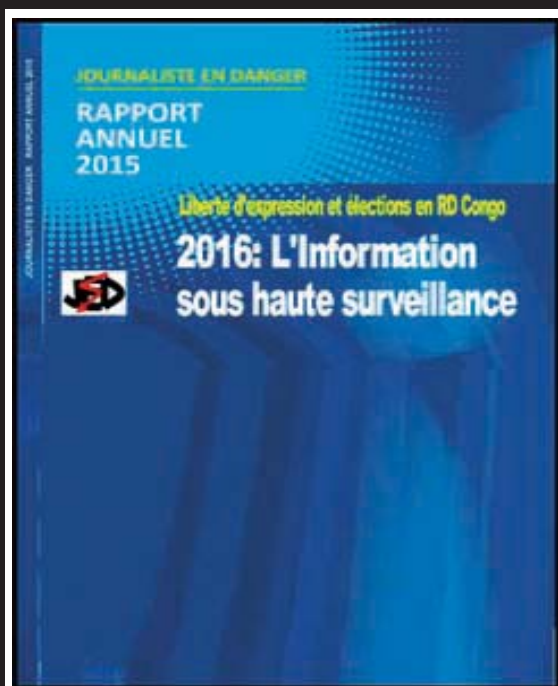
ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Nick Okana

Ingo Vedieana

Lady Kamanga

Christiane Mujinga



Ce rapport a été réalisé avec le soutien de :



En 2019, JED a aussi bénéficié de l'appui de :



Internews
Local voices. Global change.



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

